

**PLF 2016 - EXTRAIT DU BLEU BUDGÉTAIRE DE LA MISSION :
ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT**

Version du 06/10/2015 à 11:14:45

PROGRAMME 185 :
DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

MINISTRE CONCERNÉ : LAURENT FABIUS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DEVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

TABLE DES MATIÈRES

Programme 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

Présentation stratégique du projet annuel de performances	3
Objectifs et indicateurs de performance	8
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	17
Justification au premier euro	20
Opérateurs	54

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Anne-Marie DESCOTES

Directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats
Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

Au sein de la mission « Action extérieure de l'État », le programme 185 porte les crédits destinés au service de l'enseignement du français à l'étranger, conformément aux missions fixées par le code de l'éducation à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et regroupe l'ensemble des moyens destinés aux politiques culturelle, linguistique, universitaire, scientifique et relative aux échanges sur les enjeux globaux.

L'élargissement des compétences du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) au commerce extérieur et à la promotion du tourisme depuis avril 2014 a conduit à une évolution du périmètre du programme 185 qui intègre désormais les activités liées à la promotion du tourisme et plus particulièrement la subvention à l'agence de développement touristique de la France « Atout France ». Tous ces domaines d'activités s'inscrivent dans le cadre de l'orientation fixée par le Président de la République pour l'action extérieure de l'État de la « diplomatie globale ».

Ainsi, l'objectif de la politique culturelle et d'influence française à l'étranger est de conforter et de promouvoir les positions économiques, politiques et culturelles françaises. Cette politique vise en particulier le développement des relations avec les pays émergents (Chine, Inde, Russie, Brésil) et les pays méditerranéens, mais également avec les « nouveaux émergents » (Afrique du Sud, Indonésie, Viêt-Nam, Colombie, Mexique, Turquie). Cette politique conduite par le MAEDI et par ses opérateurs s'articule autour de deux orientations :

- $\frac{3}{4}$ la recherche de partenariats de haut niveau et le renforcement de l'attractivité du territoire ;
- $\frac{3}{4}$ la promotion du savoir-faire, des idées et de la créativité française auprès de nos partenaires.

Ces orientations se déclinent selon les axes stratégiques suivants :

- **La diplomatie économique** vise à davantage intégrer dans l'action diplomatique le soutien à l'internationalisation de nos entreprises afin de contribuer au redressement économique et à la création d'emplois. Dans le même état d'esprit, la promotion de la « destination France » auprès des investisseurs étrangers et des touristes participent des priorités de la diplomatie économique. Ces actions sont conduites en lien avec l'ensemble des services et des opérateurs de l'Etat concernés.

Le réseau diplomatique se mobilise au travers la mise en place de plans d'action d'ambassades rénovés comportant un volet économique détaillé. Le volet économique des plans sera revu annuellement et recouvrira les actions du poste en termes d'appui aux entreprises, de promotion de notre attractivité et de soutien aux flux de touristes vers la France. Des indicateurs de suivi annuel de ces actions ont été mis en place fin 2013 et adaptés depuis afin de mieux mesurer la performance effective des réseaux de l'Etat à l'étranger dans ce domaine. Ce sont des indicateurs communs au MAEDI et au MEIN (Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique).

Le MAEDI exerce la cotutelle sur le nouvel opérateur Business France auquel le contrat d'objectifs et de performances - adopté mi 2015 - assigne des objectifs très ambitieux sur les trois missions qui lui sont confiées de soutien à l'export de nos petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI), de soutien aux flux d'investissements directs en France et de promotion de notre image économique.

Il déploie par ailleurs des moyens dédiés en personnels, en nombre limité, (experts techniques internationaux, volontaires internationaux en administration) en appui à la diplomatie économique. Ces moyens sont affectés en priorité au soutien à l'innovation, compte tenu des enjeux tant à l'export qu'en termes d'attractivité et de coopération technique, et dans des pays où il n'y a ni services économique ni bureaux de l'agence Business France. Le MAEDI s'appuie également sur un noyau de « représentants spéciaux » dans une dizaine de pays avec lesquels la relation économique mérite une attention spécifique, ainsi que sur sept « fédérateurs » des familles de l'export prioritaires. Ces

personnalités ne sont pas rémunérées mais leurs déplacements, au titre de leurs contributions, sont pris en charge par le ministère.

Les services centraux du MAEDI œuvrent également à la promotion des intérêts économiques français dans les négociations économiques, commerciales et financières internationales, en lien étroit avec les services centraux du MEIN, afin d'éviter tout doublon dans ce domaine.

Dans le même état d'esprit, les services du MAEDI collaborent avec ceux du MEIN pour élaborer et mettre en œuvre notre politique stratégique de promotion de l'attractivité touristique du territoire français. Ils exercent la cotutelle sur le GIE Atout France.

• **L'enseignement français à l'étranger** offre un réseau de qualité aux communautés étrangères expatriées et locales, fidélisant les élites de demain pour qui la mondialisation et la diversité culturelle se vivent au quotidien. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), placée sous la tutelle du MAEDI, anime ce réseau.

Suite à la consultation élargie sur l'évolution du dispositif d'enseignement français à l'étranger, ses objectifs et ses priorités, ainsi que sur son modèle économique, la marche à suivre pour les années à venir inclut :

- la réaffirmation de la double mission de ce réseau : accueil des enfants de nos concitoyens vivant à l'étranger et scolarisation des élèves étrangers, ce réseau constituant un instrument essentiel de notre diplomatie d'influence ;
- un développement maîtrisé du réseau, s'appuyant sur des axes stratégiques clairement définis lors d'une concertation interministérielle présidée par le ministre des affaires étrangères et du développement international, afin de permettre une meilleure répartition des ressources ;
- un lien renforcé avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin d'optimiser les moyens de contrôle (inspection notamment) et de valoriser les avancées pédagogiques ;
- le renforcement de la diversification de l'offre éducative par une promotion active du « Label FrancEducation » et du programme FLAM (Français Langue Maternelle) ;
- la poursuite de l'effort de rationalisation et de modernisation de la gestion de l'Agence.

La forte attractivité des établissements d'enseignement français à l'étranger se confirme d'année en année et se traduit par une poursuite de l'augmentation de ses effectifs et un taux de réussite au baccalauréat de 96% (dont 45% de mentions « très bien » et « bien »). A la rentrée 2014, le réseau d'enseignement français à l'étranger scolarisait 330 000 élèves dont 124 000 français accueillis dans 135 pays au sein de 494 établissements scolaires français homologués.

Le ministre des affaires étrangères et du développement international, Laurent Fabius, et la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Najat Vallaud-Belkacem, ont réaffirmé en novembre 2014 l'importance de l'enseignement français à l'étranger au cœur de notre diplomatie globale. Ils se sont accordés plus particulièrement sur les trois objectifs suivants :

1. assurer un développement maîtrisé du réseau des établissements français homologués, avec une meilleure allocation des moyens en fonction des priorités diplomatiques françaises ;
2. répondre à la demande croissante d'éducation française dans le monde ;
3. renforcer la cohérence et la visibilité des dispositifs complémentaires au réseau homologué, qui s'adressent à des publics spécifiques dans des contextes scolaires et non scolaires, et forment un ensemble qui sera valorisé et accompagné par les pouvoirs publics et nos ambassades.

Un premier exercice sera conduit sur le réseau en Europe ; une mission a été confiée à M. François Perret, ancien doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, qui rendra ses conclusions en septembre 2015.

Les ministres sont également convenus de l'importance d'explorer, en lien avec le secteur privé et d'autres partenaires institutionnels, la structuration d'une offre française d'enseignement dans le domaine de la formation professionnelle et technologique, hors réseau homologué.

• **Le renforcement nécessaire de la langue française** dans le monde et de son attractivité porte sur l'accès aux médias français, l'accroissement de la mobilité dans l'espace francophone, le renforcement de l'enseignement français (notamment en Afrique) et de la place du français sur la toile et sur tous les supports numériques, mais aussi sur la

mise en œuvre d'un partenariat effectif pour la croissance, afin que le français soit également un outil au service de l'économie dans les échanges nord-sud et sud-sud.

Cette politique est menée avec les Alliances françaises, dont le réseau est complémentaire de celui des instituts français et constitue un partenaire privilégié pour la diffusion de notre langue, ainsi que par le réseau culturel français à l'étranger, composé de 96 Instituts français et de 383 Alliances françaises conventionnées avec le ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Le ministère promeut l'usage de la langue française dans les institutions internationales et européennes en proposant, notamment, aux commissaires européens et aux fonctionnaires européens des formations spécifiques à la suite du renouvellement des institutions en 2014. La promotion du français dans la vie économique internationale fait également l'objet d'une action résolue en appui à la stratégie adoptée lors du Sommet de Dakar en faveur de la francophonie économique. On soulignera en particulier l'accent mis sur le développement du français professionnel et des certifications de français des affaires avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) et l'Institut français, l'accueil des étudiants étrangers dans nos filières de métier d'excellence et la valorisation des séjours linguistiques en France.

• **La poursuite d'une politique d'attractivité de qualité à l'attention des élites étrangères**, vise à la fois à attirer les étudiants des pays à fort développement économique et à offrir des mobilités d'études aux étudiants des pays du Sud dans une optique de solidarité et de partenariat. Les bourses constituent l'un des principaux vecteurs de l'influence française à l'étranger. Afin de garantir la qualité de ces mobilités, il est nécessaire de capitaliser sur les apprenants étrangers issus des lycées français de l'étranger et d'encourager la mobilité «encadrée» des étudiants vers nos établissements d'enseignement supérieur, notamment par le renforcement des accords de partenariats inter-établissements à finalité diplômante et professionnalisante.

Essentiels dans le contexte de mondialisation des savoirs, les partenariats soutenus par le MAEDI permettent à nos établissements et nos laboratoires de s'insérer dans les réseaux mondiaux. Ils bénéficient des conseils et de l'accompagnement des ambassades de France, qui identifient les meilleurs partenaires en fonction des priorités thématiques locales et régionales et des retombées économiques potentielles. Le rôle des entreprises françaises est primordial pour mettre en place ces partenariats et les pérenniser en utilisant le capital humain formé en France ou « à la française ».

Par ailleurs, le développement d'un réseau d'*alumni*, projet prioritaire du MAEDI confié à l'EPIC Campus France, a été lancé fin 2014. France *Alumni* a pour ambition de mettre en réseau les étudiants étrangers ayant fait des études en France avec nos ambassades, nos établissements d'enseignement supérieur et nos entreprises. Dix-neuf ambassades l'ont lancé au 1^{er} semestre 2015 et près de 70 auront inauguré, d'ici la fin de l'année 2015, leur site local. Le déploiement se poursuivra en 2016.

• **La promotion de l'influence culturelle et intellectuelle de la France** est confiée notamment à l'Institut français, opérateur pivot de l'action culturelle de la France à l'étranger placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. L'Institut français est chargé de porter une ambition renouvelée pour notre diplomatie culturelle, en répondant notamment à trois enjeux stratégiques : promouvoir une image innovante de la France en contribuant à une meilleure connaissance à l'international des industries culturelles et des créateurs français ; contribuer à la promotion de la langue, des savoirs et de la pensée française dans le monde ; participer à la stratégie d'influence de la France en attirant des talents et des projets innovants, en exportant ses produits culturels et son expertise et en assurant la présence française lors d'événements de renommée internationale.

L'Institut français organise pour cela des événements à l'étranger comme en France. Il contribue à créer un environnement favorable à l'exportation des industries culturelles et créatives (ICC), en étroite complémentarité et concertation avec les organismes et opérateurs placés sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Afin de permettre à notre réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger de répondre aux enjeux et aux nouveaux défis de la diffusion culturelle, l'Institut français a inscrit le numérique au cœur de ses moyens d'intervention et a développé de nombreuses plateformes thématiques (*IFcinéma, Culturethèque, IFverso, IFmobile...*) qui constituent des ressources numériques essentielles pour la promotion à l'international de l'offre culturelle française.

• **Le renforcement de l'action audiovisuelle extérieure de la France** dans le cadre de la stratégie d'influence et de la diplomatie économique. Les efforts conjugués des pouvoirs publics et des filières professionnelles dans ce secteur sont la garantie d'une présence renforcée des images et des valeurs françaises sur les ondes, écrans et médias du

monde entier. Notre action audiovisuelle extérieure s'organise autour de deux axes principaux : des politiques publiques fortes, une ouverture à l'égard des autres cultures. Elle promeut par ailleurs le maintien et l'adaptation d'un cadre juridique international propice à la création et à la diversité des expressions culturelles et audiovisuelles. Notre action extérieure s'appuie et est relayée par le réseau des attachés et correspondants audiovisuels, ainsi que par le "Bureau Export" dans le domaine de la musique, TVFI (TV France International) pour les programmes audiovisuels, UniFrance pour le cinéma commercial et CFI, l'Agence française de coopération médias, pour ce qui concerne le partage de compétences dans le secteur des médias.

• **La promotion de l'expertise française dans le domaine de la protection et de la valorisation du patrimoine culturel et naturel.** Dans ce cadre, le ministère favorise les échanges entre professionnels à travers la valorisation de l'expertise française et le soutien à la mobilité d'experts. Il accompagne certains Etats à la mise en œuvre de projets intégrés sur des sites classés, incluant les dimensions de recherche scientifique, de renforcement institutionnel, de sauvegarde et de développement du tourisme durable.

• **Le renforcement de l'attractivité de notre pays par une meilleure articulation entre notre action culturelle extérieure et la promotion du tourisme en France auprès des publics étrangers.** Dans l'ensemble du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger et dans le cadre d'une nouvelle stratégie « tourisme », la dimension de l'attractivité de notre territoire doit être intégrée à tous les niveaux des politiques traditionnellement menées par les services de coopération et d'action culturelle (coopération universitaire, éducative, culturelle) en partenariat étroit avec Atout France. Il s'agit de créer un « réflexe tourisme » prenant également en compte la dimension interculturelle. Notre réseau à l'étranger apportera son soutien au rayonnement à l'international des établissements culturels français en favorisant les liens entre leurs équipes avec les partenaires locaux. À travers l'action des attachés audiovisuels, il pourra appuyer la communication à l'international des opérateurs de la culture notamment par le numérique et l'audiovisuel.

• **L'aide à la mise en place de partenariats universitaires et scientifiques de haut niveau** constitue un objectif essentiel dans le contexte de mondialisation des savoirs. Le réseau diplomatique, à travers l'action des conseillers et attachés pour la coopération universitaire et scientifique, permet d'aider les établissements et les laboratoires français à s'insérer dans les meilleurs réseaux mondiaux, à valoriser la formation supérieure et la recherche françaises et à renforcer l'attractivité de notre territoire. Le MAEDI poursuivra son soutien au montage et au développement de projets innovants associant des partenaires tant institutionnels, académiques, scientifiques, technologiques qu'issus du monde de l'entreprise, dans une perspective d'influence comme de développement répondant aux demandes locales et régionales en termes de débouchés professionnels. Ces actions contribueront pleinement à notre diplomatie économique, en consolidant le lien nécessaire entre formation, recherche et innovation et en ciblant les domaines prioritaires susceptibles de favoriser le positionnement de nos entreprises à l'étranger.

• **La promotion et la préservation des biens publics mondiaux** (environnement, santé, éducation, stabilité financière et économique, sécurité alimentaire, diffusion de la connaissance, égalité hommes/femmes). La présentation de l'approche française lors des débats sur ces sujets dans les enceintes internationales et auprès des pays partenaires (participation à des forums, campagnes de mobilisation sur les problématiques environnementales, formations, etc.), notamment en vue de la COP 21 qui aura lieu en France fin 2015, relève du programme 185. Les projets et les programmes opérationnels qui couvrent ce champ sont eux portés par le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement » à travers les objectifs du millénaire pour le développement.

* * *

Les efforts de rationalisation du réseau culturel à l'étranger seront poursuivis en 2016. Ils s'inscrivent dans le cadre général d'adaptation du réseau diplomatique français à l'étranger.

A ce titre, un dispositif de coopération allégé est progressivement mis en place dans les vingt-six postes de présence diplomatique. Les grands postes ont également fait l'objet d'un examen attentif conduisant à quelques adaptations de moyens à la baisse. Le redéploiement de ces moyens vers de nouvelles priorités thématiques et géographiques se

poursuivra concomitamment à la mise en place des opérateurs chargés de renforcer le déploiement d'une diplomatie globale. Ainsi, la réforme ayant conduit à partir de 2010 à la fusion des SCAC et des EAF permettra de tirer pleinement profit des indispensables synergies entre les secteurs traditionnels de notre diplomatie d'influence et les nouvelles priorités assignées à son développement. La mise en œuvre de cette stratégie d'influence privilégiera en 2016 les outils susceptibles de stimuler le maintien et la progression des financements extra-budgétaires, qu'il s'agisse des ressources propres des instituts français et des alliances françaises à l'étranger (principalement cours de langue, tests et certifications, mécénat) ou des cofinancements (programmes de bourses notamment).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1	Renforcer l'influence culturelle de la France en Europe et dans le monde
INDICATEUR 1.1	Diffusion de la langue française
■ OBJECTIF 2	Renforcer le développement international
INDICATEUR 2.1	Appui au commerce extérieur
INDICATEUR 2.2	Promotion de l'attractivité de la France
■ OBJECTIF 3	Améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des crédits
INDICATEUR 3.1	Dynamisation des ressources externes

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Depuis 2015, le projet annuel de performance du programme 185 intègre les nouvelles compétences relevant du MAEDI en matière de promotion du commerce extérieur, d'attractivité et de tourisme. Après l'effort de simplification de la maquette 2015, il a surtout été question en 2016 de stabiliser l'architecture générale des objectifs et des indicateurs et d'améliorer la pertinence et la cohérence globale en ajustant les sous-indicateurs.

1) Le sous-indicateur « Nombre d'établissements Label Éducation » a ainsi été remplacé par le nombre d'élèves inscrits dans ces cursus bilingues. Les tailles et les volumes étant très variables d'un établissement à l'autre, le nombre d'élèves concernés apparaît plus représentatif de la portée du dispositif dans une perspective de diffusion de la langue française.

Ainsi, les sous-indicateurs de l'indicateur 1.1 forment un ensemble plus cohérent permettant de rendre compte des principaux axes d'intervention suivis au titre de la diffusion de la langue française :

1.1. Nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement Label FrancEducation

1.2. Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements culturels français (EAF et AF)

1.3. Nombre d'heures-élèves de cours de langue des établissements culturels français (EAF et AF)

1.4. Nombre de candidats aux certifications et tests de langue française

2) L'objectif 2 de renforcement du développement international a également été ajusté. Les résultats de **l'action de l'État en faveur des entreprises françaises à l'export** sont toujours mesurés via le sous-indicateur « Solde du commerce extérieur hors énergie ». L'indicateur a toutefois été enrichi du « nombre de contrats signés de plus de 10 millions d'euros pour l'obtention desquels l'implication du poste a été significative » afin de caractériser l'action des postes en ce domaine. Ce sous-indicateur a remplacé le sous-indicateur « Solde du commerce extérieur ».

L'indicateur 2.2 « Promotion de l'attractivité de la France », intégré en 2015, porte sur **l'attractivité de la France** dans ses différentes composantes : enseignement supérieur, tourisme et désormais investissement. En effet, le sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de décisions d'investissement en France » vient s'ajouter aux sous-indicateurs concernant l'enseignement supérieur et le tourisme.

L'indicateur est donc désormais composé de cinq sous-indicateurs :

2.2.1. Nombre de décisions d'investissement en France

2.2.2. Pourcentage de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études supérieures en France ou dans le cadre de notre coopération universitaire

2.2.3. Nombre d'étudiants étrangers inscrits en Master et Doctorat de l'enseignement supérieur français

2.2.4. Nombre de touristes étrangers en France

2.2.5. Montant des recettes touristiques liées aux séjours des touristes étrangers en France

3) Par souci de cohérence, le sous indicateur « Part du partenariat dans le budget d'Atout France », initialement intégré dans l'objectif 2 a été transféré dans l'objectif 3 « Améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des crédits » - indicateur 3.1 « Dynamisation des ressources externes ». Ainsi, l'indicateur 3.1 est structuré comme suit :

3.1.1. Montant des cofinancements levés par les postes

3.1.2. Part des ressources propres dans les ressources des établissements d'enseignement français à l'étranger

3.1.3. Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MAEDI

3.1.4. Part du partenariat dans le budget d'Atout France

OBJECTIF N° 1

Renforcer l'influence culturelle de la France en Europe et dans le monde

Développer l'influence de la France à l'étranger est une composante essentielle de notre politique étrangère. Dans le contexte de la mondialisation des productions et des échanges, la capacité d'influence d'un pays repose plus que jamais sur la langue, les idées et la création. Les intérêts économiques de notre pays sont également en jeu : les secteurs de la culture et de la connaissance sont riches en potentiel de croissance et d'emploi, à la mesure des débouchés internationaux que notre action culturelle et notre diplomatie économique ont vocation à élargir.

Dans cette perspective, le renforcement de notre influence passe à la fois par la promotion de nos intérêts politiques et économiques, le soutien des échanges artistiques, et par le développement de l'apprentissage du français et en français. Il s'agit notamment de mesurer :

- l'engagement des systèmes éducatifs locaux pour constituer des filières d'enseignement secondaire et supérieur, critère de partenariat sur le long terme ;
- l'attractivité des cours de langue dispensés par les établissements scolaires et les établissements culturels français.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 1.1**Diffusion de la langue française**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
1. Nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement Label FrancEducation	Nombre	NA	19 289	50	31 000	37 500	65
2. Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements culturels français (EAF et AF)	Nombre	1 082 689	1 091 204	1 098 000	1 098 000	1 104 000	1 109 000
3. Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements culturels français (EAF et AF)	h/élèves	43 029 730	42 511 902	43 700 000	42 900 000	43 250 000	44 200 000
4. Nombre de candidats aux certifications et tests de langue française	Nombre	490 161	489 899	555 000	505 000	525 000	589 000

Précisions méthodologiques**Sous-indicateur 1.1.1 « Nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement Label FrancEducation »**Sources des données : MAEDI/Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « Label-FrancÉducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Sous-indicateur 1.1.2 « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements culturels français (EAF et AF) »Sources des données : MAEDI/DGM/Services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur fait référence au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d'élèves différents).

Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue. On note une nette amélioration des remontées. En effet, depuis 2012, les reports des années antérieures représentent moins de 1 % des volumes.

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et Alliances françaises « conventionnées » (AF).**Sous-indicateur 1.1.3 « Nombre d'heures-élèves de cours de langue des établissements culturels français (EAF et AF) »**Sources des données : MAEDI/DGM/Services de coopération et d'action culturelle - enquête annuelle

Ce sous-indicateur complète le sous-indicateur « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue dans les établissements culturels français » en permettant de mettre en parallèle le nombre d'heures de cours dispensées au nombre d'élèves.

Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue. On note une nette amélioration des remontées en matière de fiabilité. En effet, depuis 2012, les reports des années antérieures représentent moins de 1 % des volumes.

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et Alliances françaises « conventionnées » (AF).**Sous-indicateur 1.1.4 « Nombre de candidats aux certifications et tests de langue française »**Sources des données : Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP) / Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France (CCIPIDF)

Seuls sont comptabilisés les candidats inscrits aux examens et tests de langue française proposés par :

- Le CIEP qui délivre le diplôme d'études en langue française (DEL F), le diplôme approfondi de langue française (DAL F) et le test de connaissance du français (TCF), y compris pour la demande d'admission préalable (TCF-DAP), le test « relations internationales » (TCF-RI), le test pour l'immigration au Québec (TCF Québec) et le test handicap auditif (TCFHA) ;
- La CCIPIDF qui délivre des diplômes de français des affaires et des professions et des tests d'évaluation de français (TEF).

Ne sont pas comptabilisés les candidats inscrits aux examens et tests de langue française passés en France.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**Sous-indicateur 1.1.1 « Nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement Label FrancEducation »**

Pour renforcer la présence de la France dans le domaine de l'enseignement bilingue, le LabelFrancÉducation a été créé en janvier 2012. Ce label de qualité attribué aux établissements d'enseignement scolaire étrangers qui offrent une formation d'excellence en français dans le cadre de leurs programmes nationaux doit créer un effet d'entraînement auprès des établissements bilingues de qualité.

La dernière réunion interministérielle d'attribution du LabelFrancÉducation s'est réunie le 29 juin 2015 et a examiné 39 dossiers déposés. Elle en a retenu 35, ce qui porte à 91 le nombre d'établissements labellisés. 26 pays sont désormais représentés, dont 19 en Europe.

L'évolution très positive du dispositif a été soulignée, dans le droit fil du plan d'actions en faveur de l'enseignement français à l'étranger et de la réunion interministérielle sur l'enseignement français à l'étranger du 20 novembre 2014. Le bilan a permis de confirmer que le label correspond bien à la nécessité affirmée par les deux ministres de répondre à la demande croissante d'éducation en français et peut constituer dans nombre de pays une réponse appropriée complémentaire de l'enseignement homologué.

Les mesures d'assouplissement, qui ont fait l'objet d'un décret modificatif (n° 2014-1483) paru le 12 décembre 2014 ont permis une nette augmentation du dépôt de candidatures et contribué au développement d'un véritable réseau. Après trois ans d'existence, le label s'affirme comme un dispositif reconnu que les postes continuent de s'approprier. Il est devenu un outil de communication et de positionnement pour les établissements bilingues d'excellence.

9 nouveaux pays ont obtenu une labellisation : l'Albanie, l'Algérie, la Croatie, la Grèce, le Laos, la Macédoine, la Roumanie, la Russie et la Suède, L'extension géographique en Asie, avec une première labellisation au Laos, et au Maghreb, avec des labellisations en Tunisie et en Algérie, est à encourager car il démontre que le label est un cadre suffisamment souple pour s'adapter à différentes réalités éducatives et n'est pas cantonné aux pays européens. Parallèlement, la demande de reconduction de tous les établissements déjà labellisés (17 situés en Australie, au Chili, aux Etats-Unis, en Finlande, en Nouvelle Zélande et en République Tchèque) témoigne de la satisfaction des partenaires étrangers et des parents d'élèves. En tant que dispositif reconnu par la France, il atteste la qualité de l'enseignement local dispensé; la gestion du dispositif par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger(AEFE) est reconnue également comme un gage d'efficacité et de sérieux. Par ailleurs, la labellisation de filières technologiques et professionnelles en Roumanie et en Bulgarie est le reflet d'un bilinguisme qui ne s'incarne pas seulement dans les filières d'enseignement général mais met également l'accent sur le français professionnel.

La participation de l'Institut français a contribué fortement à installer le label comme un instrument de coopération. En développant l'offre numérique, en proposant une série de prestations éducatives et culturelles de plus en plus variée, il a su répondre aux demandes de contreparties des établissements locaux,

Par ailleurs, la mise en place des certifications (DELFI/ DALFI) par les établissements se poursuit: elles constituent un outil performant de vérification des compétences linguistiques des élèves.

Sous-indicateur 1.1.2 « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements culturels français (EAF et AF)»

Compte tenu des réalisations en 2014, conformes à la trajectoire définie lors du projet annuel de performance 2015, la prévision 2015 ainsi que la cible 2017 en fin de triennum n'ont pas été modifiées. Elles s'élèvent respectivement à 1 098 000 et 1 109 000 élèves. Par cohérence, la prévision 2016 est donc fixée à 1 104 000 élèves.

Sous-indicateur 1.1.3 « Nombre d'heures-élèves de cours de langue des établissements culturels français (EAF et AF) »

De même que pour le nombre d'inscriptions et par souci de cohérence avec les réalisations 2014, les prévisions ont été fixées avec l'hypothèse d'une augmentation de + 2 % pour la période 2015-2017. Les objectifs pour 2015 et 2016 s'élèvent par conséquent à, respectivement 42900 000 et 43250 000 heures-élèves. La cible a été modifiée en conséquence et a été fixée à 43 500 000 en 2017.

Sous-indicateur 1.1.4 « Nombre de candidats aux certifications et tests de langue française »

Créés en 1985 et alignés sur les niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues depuis 2005, les examens du DELFI et du DALFI recueillent aujourd'hui quelque 500 000 inscriptions annuelles. En trente ans, ce sont plus de 6,5 millions de diplômes d'Etat qui ont été délivrés. Proposés dans 174 pays dans plus de 1150 centres d'examen, ils ont mobilisé plus de 40000 enseignants spécifiquement habilités pour assurer les passations et les corrections des épreuves.

Une augmentation de 3 % en 2015 puis de 4 % par an est envisagée. Cette prévision résulte du succès des certifications, du développement de nouvelles versions des diplômes du DELFI et du DALFI et de l'effort de promotion effectué tant par le réseau de coopération et d'action culturelle que par les opérateurs (CIEP et CCIPIDF).

Par ailleurs, le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) célébrera le 7 octobre 2015, à Paris, le trentième anniversaire des DELFI et DALFI, puis les 8 et 9 octobre à Sèvres les premières rencontres professionnelles autour des certifications DELFI et DALFI. S'agissant de ces dernières, les responsables des organismes de gestion centrale DELFI-DALFI dans les pays et les chargés du suivi de ces dossiers auprès des services de coopération et d'action culturelle

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

des ambassades sont invités à participer à des conférences, des ateliers thématiques et des tables rondes orientés vers leurs pratiques quotidiennes. Les rencontres seront également pour eux l'occasion de découvrir les nouveaux tests linguistiques en cours de développement.

Il ne fait nul doute que cet anniversaire et les événements promotionnels du DELF et du DALF qui lui seront associés permettront de relancer la dynamique de ces certifications dont le nombre d'inscrits, en 2014 et 2015, a évolué moins fortement que dans les années passées, ce qui a motivé la révision à 550 000 pour 2017.

Enfin, le nombre de candidats issus des sections bilingues francophones augmente, de manière significative, grâce au Label FrancÉducation dont un des critères d'attribution touche l'inscription des élèves de l'établissement demandeur au DELF/DALF. Pour rappel, la dernière réunion interministérielle de juin 2015 a porté à 91 le nombre d'établissements labellisés, un chiffre bien au-delà de ses prévisions initiales (pour mémoire, il était prévu 50 établissements labellisés à l'horizon 2015 et 100 en 2020).

OBJECTIF N° 2**Renforcer le développement international**

Outre ses attributions en matière d'affaires étrangères, le ministre des affaires étrangères et du développement international est compétent pour définir et mettre en œuvre la politique du développement international de la France, notamment au titre du commerce extérieur et du tourisme. Face aux enjeux de redressement du commerce extérieur et de la progression nécessaire de l'attractivité de la France, cette nouvelle organisation doit permettre de rendre les services de l'État en administration centrale et dans le réseau plus performants. Les actions opérationnelles de renforcement du développement international de la France comportent deux volets : le soutien aux exportations d'une part et la promotion de l'attractivité de la France au niveau de l'enseignement supérieur, le tourisme et l'investissement d'autre part.

INDICATEUR 2.1**Appui au commerce extérieur**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
1. Solde du commerce extérieur hors énergie	milliards d'euros	-13,5	- 16,7	-16	x	x	-
2. Nombre de contrats signés de plus de 10 millions d'euros pour l'obtention desquels l'implication du poste a été significative		251	256		261	264	266

Précisions méthodologiques**Sous-indicateur 2.1.1 « Solde du commerce extérieur hors énergie »**

Sources des données : Direction générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

Périmètre : Le solde est établi à partir des différentes déclarations d'échanges de biens : « document administratif unique » pour tous les échanges qui concernent les pays hors Union Européenne (UE), « déclaration fiscale d'échanges de biens » pour les pays de l'UE. La Direction générale des Douanes et droits indirects (DGDDI) collecte, exploite et diffuse les données relatives au solde du commerce extérieur.

Le solde « hors énergie » est obtenu en retranchant des échanges globaux CAF/FAB hors matériel militaire les échanges du secteur énergétique. Les échanges du secteur énergétique sont définis comme la somme des produits des catégories DE (pétrole brut, gaz naturel, électricité, charbon, ..) et C2 (produits pétroliers raffinés).

Sous-indicateur 2.1.1 « Nombre de contrats signés de plus de 10 millions d'euros pour l'obtention desquels l'implication du poste a été significative »

Sources des données : MAEDI/Services des ambassades

Ce sous-indicateur fait référence au nombre de contrats conclus dans les pays de résidence par des entreprises françaises ayant donné lieu à un appui par les services de l'ambassade (chancellerie, service économique, Business France). Il est collecté lors d'une enquête annuelle auprès des ambassades dans le cadre des indicateurs de la diplomatie économique.

L'implication du poste aura été significative lorsque l'intervention du chef de poste, du chef du service économique et/ou du chef du bureau Business France aura aidé à la signature du contrat grâce à la mise à disposition d'informations sur le marché et/ou sur les décideurs et processus de décisions locaux, ou encore grâce à une intervention auprès des décideurs pour valoriser l'offre, notamment via un appui financier obtenu dans le cadre de l'aide-projets instruite par le poste.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 2.1.1 « Solde du commerce extérieur hors énergie »

Les sous-indicateurs retenus au titre de l'appui au commerce extérieur correspondent à la prévision macroéconomique présentée dans le rapport économique social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2016.

Sous-indicateur 2.1.2 « Nombre de contrats signés de plus de 10 millions d'euros pour l'obtention desquels l'implication du poste a été significative »

Les prévisions pour le sous-indicateur s'appuient sur une hausse de 2 % en 2015 et de 1 % pour les années suivantes. La trajectoire retenue repose notamment sur une participation accrue des postes à la valorisation de l'offre des entreprises françaises, ainsi que sur le programme des 1000 entreprises de taille intermédiaire de croissance de banque publique d'investissement France et Business France.

INDICATEUR 2.2**Promotion de l'attractivité de la France**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
1. Nombre de décisions d'investissement en France		685	1 014		1 200	1 400	1 500
2. Pourcentage de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études supérieures en France ou dans le cadre de notre coopération universitaire	%	48	48,1	51	51	51,5	52
3. Nombre d'étudiants étrangers inscrits en Master et Doctorat de l'enseignement supérieur français	Nombre	128 972	128 573 *	133 000	132 500	133 000	135 000
4. Nombre de touristes étrangers en France	Nombre	83,7	83,8	86,7	86	88	90,2
5. Montant des recettes touristiques liées aux séjours des touristes étrangers en France	Milliards d'euros	42,6	43,2	38	44	44,9	39,5

Précisions méthodologiques

* donnée actualisée en juillet 2015

Sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de décisions d'investissement en France »

Sources des données : MAEDI/Business France

Ce sous-indicateur fait référence au nombre de décisions d'investissements étrangers qui créent ou maintiennent des emplois en France. Il comptabilise les décisions d'investissement dès le 1er emploi créé au travers de créations de sites, d'extensions, de rachats d'entreprises en difficulté et d'extensions consécutives à des acquisitions, et d'élargir la collecte de données aux différentes formes d'investissements et d'implantation (fusions & acquisitions, investissements de modernisation, les partenariats...).

Sous-indicateur 2.2.2 « Pourcentage de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études supérieures en France ou dans le cadre de notre coopération universitaire »

Sources des données : MAEDI/Admission Postbac.

Les élèves de terminale des lycées français de l'étranger suivent les procédures de préinscription dans l'enseignement supérieur français sur le portail national « Admission-Postbac » (APB). Celui-ci repose sur un traitement informatisé des candidatures et permet une analyse fine de l'information et un suivi des candidatures durant toute la campagne (de janvier à septembre). Le portail APB intègre cette année plus de 11000 formations accessibles après le baccalauréat. Toutefois, certaines formations très attractives pour les élèves de notre réseau à l'étranger ne sont pas intégrées au portail et conservent un recrutement particulier. Il s'agit notamment de Sciences Po Paris, des Instituts d'études politiques en régions, de l'université de Paris Dauphine et de la plupart des écoles de commerce après bac. Les admissions dans ces établissements se situent hors du périmètre Admission-Postbac et ne sont donc pas comptabilisées dans cet indicateur. La réponse des candidats (acceptation définitive) sur APB est déclarative, les candidats procèdent ensuite à leur inscription auprès de l'établissement choisi.

Sous-indicateur 2.2.3 « Nombre d'étudiants étrangers inscrits en Master et Doctorat de l'enseignement supérieur français »

Sources des données : MAEDI et enquête « Système d'information sur le suivi de l'étudiant » (SISE) de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP/MESR).

Sous-indicateur 2.2.4 « Nombre de touristes étrangers en France »

Sources des données : Le chiffre du nombre de touristes étrangers ayant visité la France est issu de plusieurs sources :

-Une enquête auprès de l'offre réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). L'enquête interroge les hôteliers sur les hébergements et compte les nuitées des touristes français et étrangers. L'enquête est mensuelle. Les données sont disponibles au mois n+2.

-Une enquête effectuée auprès de la demande par la DGE en partenariat avec la Banque de France, l'enquête EVE (Enquête Visiteurs étrangers). Il s'agit d'une enquête aux frontières qui compte et interroge les touristes étrangers lorsqu'ils quittent le territoire, dans les aéroports, sur les aires d'autoroutes, dans les gares.

-Autres sources : données de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Les données issues des visas ne sont pas exploitées.

Sous-indicateur 2.2.5 « Montant des recettes touristiques liées aux séjours des touristes étrangers en France »

Sources des données : Enquête EVE (Enquête Visiteur Etranger) réalisée par la Direction générale des entreprises (DGE) et la Banque de France auprès des touristes. L'enquête alimente la ligne « voyages » de la balance des paiements.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de décisions d'investissement en France »

Ce sous indicateur est extrait du contrat d'objectifs et de performance de Business France. Les prévisions pour le triennal 2015-2017 correspondent aux cibles fixées à l'opérateur. Cette évolution se fonde sur les politiques engagées en matière d'attractivité des investisseurs étrangers, la fusion des opérateurs AFII et Ubifrance, la mise en œuvre des politiques de compétitivité et la communication sur l'image de la France (notamment campagne « Creative France »).

Sous-indicateur 2.2.2 « Pourcentage de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études supérieures en France ou dans le cadre de notre coopération universitaire »

L'importance de la politique d'orientation et d'accompagnement vers l'enseignement supérieur a été confortée dans le plan d'orientation stratégique 2014/2017 de l'Agence de l'enseignement du français à l'étranger (AEFE), notamment avec la recommandation d'inclure un volet spécifique de politique d'orientation dans chaque projet d'établissement.

La cible pour 2016 et l'objectif de progression pour 2017 expriment la priorité accordée par l'AEFE aux actions de promotion de l'enseignement supérieur français.

Sous-indicateur 2.2.3 « Nombre d'étudiants étrangers inscrits en Master et Doctorat de l'enseignement supérieur français »

Le nombre d'étudiants étrangers inscrits en Master et Doctorat dans les universités françaises pour l'année 2014 a été définitivement établi en juillet 2015 et s'élève à 128 573, soit un léger recul de 0,3 % par rapport au réalisé 2013. Au-delà de ces chiffres, il convient de rappeler que les étudiants inscrits en master dans les établissements non universitaires ne sont pas comptabilisés. Cet indicateur ne mesure donc qu'une évolution et ne reflète qu'en partie les efforts, notamment de promotion, réalisés par le MAEDI et l'action de l'opérateur Campus France dont bénéficient nombre d'écoles non prises en compte dans cette enquête (certaines écoles d'ingénieurs, de commerce, d'architecture et d'agronomie, Instituts d'études politiques proposant des masters). Si l'on considère le nombre global -tous établissements- des étudiants étrangers en France, il s'élevait en 2014-2015 à 298 900, soit une progression de 1,3 % par rapport à l'année précédente.

Sous-indicateur 2.2.4 « Nombre de touristes étrangers en France »

Une progression de 2 % par an du nombre de touristes étrangers est attendue entre 2015 et 2017. Dans le contexte de perspectives de croissance continue du nombre de touristes dans le monde, la France affiche à l'horizon 2030 un objectif d'accueil de 100 millions de touristes étrangers.

Sous-indicateur 2.2.5 « Montant des recettes touristiques liées aux séjours des touristes étrangers en France »

Une progression de 2 % par an des recettes touristiques est attendue entre 2015 et 2017.

OBJECTIF N° 3

Améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des crédits

Les ambitions de notre pays dans le domaine de la coopération culturelle, scientifique et universitaire nécessitent d'adapter nos modes d'intervention aux nouveaux enjeux de la mondialisation. Pour renforcer l'efficacité dans la gestion des crédits et optimiser les leviers d'action dans un contexte budgétaire contraint, il convient notamment de dynamiser les ressources externes.

INDICATEUR 3.1**Dynamisation des ressources externes**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
1. Montant des cofinancements levés	M€	205,7	194	205,7	196	198	205,7
2. Part des ressources propres dans les ressources des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	59,8	59,6	60,3	60,3	61	61,6
3. Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MAEDI	%	66,4	67	68	67	67	69
4. Part du partenariat dans le budget d'Atout France	%	49,8	50,5	50	50	50	50

Précisions méthodologiques**Sous-indicateur 3.1.1 « Montant des cofinancements levés »**Source des données : Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques.Périmètre : Ensemble des postes du réseau de coopération et d'action culturelle.Précisions méthodologiques :

Les cofinancements sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses...) pour laquelle l'action du poste a été déterminante. Il ne s'agit pas d'opérations tracées en comptabilité. Les cofinancements des partenaires, en numéraire ou en nature (mise à disposition des salles, prêts du matériel, billets d'avion,...) sont directement destinés aux prestataires ou bénéficiaires. Le mécénat ou les participations versées dans les comptes des établissements culturels pluridisciplinaires ne sont pas comptés en cofinancement mais en ressources propres.

Pour qu'il y ait cofinancement, 3 composants sont nécessaires : une opération, un poste du réseau de coopération et d'action culturelle du MAEDI (SCAC, EAF ou Alliance Française conventionnée), un ou plusieurs cofinanceurs.

Les critères pour retenir une opération cofinancée ont été précisés au fil des années pour que l'indicateur reflète bien l'impact des actions du réseau. Ainsi, une opération est retenue en cofinancement lorsqu'elle remplit au moins une des conditions suivantes : le poste est à l'initiative ; le poste est le financeur principal ou le poste joue un rôle déterminant.

NB :

- L'autofinancement n'est pas du cofinancement par définition, notamment lorsqu'il s'agit du paiement d'une prestation.
- Les apports provenant de fonds publics français d'État et d'institutions parapubliques françaises ne sont pas du cofinancement.
- L'année où le projet est totalement pris en charge par les partenaires, lorsque le poste ne joue plus un rôle déterminant, le projet n'est plus compté en projet cofinancé. L'indicateur ne mesure donc que les résultats à court terme de l'action du réseau.

Sous-indicateur 3.1.2 « Part des ressources propres dans les ressources des établissements français à l'étranger (AEFE) »Sources des données : AEFE/MAEDI.Périmètre : Cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements uniquement homologués ne sont pas pris en compte.Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres).

Ressources propres = évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés.

Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1er octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.).

Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MAEDI au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau). Les montants estimés des bourses scolaires versées aux établissements uniquement homologués sont déduits.

Sous indicateur 3.1.3 «Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MAEDI »Source des données : données MAEDI/états comptables consolidés de la Trésorerie générale pour l'étranger (TGE).Périmètre : Suite à la fusion SCAC-EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. Les IFRE (Instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.Mode de calcul :

Numérateur : total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotations de fonctionnement et d'intervention versées par le MAEDI.

Dénominateur : total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Sous-indicateur 3.1.4 «Part du partenariat dans le budget d'Atout France»

Source des données : extrait du budget consolidé d'Atout France

Mode de calcul : Les recettes de partenariat comprennent les prestations facturées, les adhésions et les sommes versées pour l'exécution de conventions spécifiques. Le calcul opéré est donc : $\text{Montant des recettes de partenariat} / \text{total des recettes} * 100$

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 3.1.1 « Montant des cofinancements levés »

Suite aux résultats constatés en 2014, le montant cible de cofinancement sur la période 2015-2017 a été réévalué. Il tient compte des incertitudes concernant certaines régions au sein desquels d'importants fonds sont traditionnellement levés, notamment en Libye, ainsi que du caractère volatil de ces ressources.

Par ailleurs, dans un contexte de contrainte budgétaire forte pour les postes de coopération et d'action culturelle, la progression envisagée correspond à une amélioration supplémentaire d'un effet de levier déjà particulièrement élevé. En effet, en 2014, pour chaque euro investi dans ces projets, le réseau est parvenu à lever 4,2 euros de cofinancement. Malgré l'engagement constant des postes dans cette démarche, les cibles dépendent donc également du maintien d'une capacité d'amorçage budgétaire des projets significative.

Sous-indicateur 3.1.2 « Part des ressources propres dans les ressources des établissements d'enseignement français à l'étranger »

L'hypothèse d'une augmentation de 2015 à 2016 et 2017 de la part des ressources propres dans les ressources des établissements d'enseignement français à l'étranger découle de la progression, de l'ordre de 2 % par an, des effectifs dans les établissements, accroissant ainsi leurs recettes en écolages. Elle illustre également la volonté de la tutelle, conformément au plan d'actions en faveur de l'enseignement français à l'étranger, présenté en conseil des ministres le 28 août 2013, d'accompagner le développement maîtrisé du réseau, dans la discipline budgétaire et sans charges supplémentaires pour le budget de l'Etat.

Sous-indicateur 3.1.3 « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MAEDI »

Pour la période 2015-2017, l'objectif retenu est celui d'un taux d'autofinancement à 67 %, soit un niveau relativement élevé compte tenu des contraintes existantes. En effet, les établissements SCAC-EAF fusionnés sont amenés à mettre en œuvre des actions régaliennes dans les domaines linguistique, universitaire, audiovisuel, dont certaines n'ont pas vocation à être autofinancées.

La capacité de développement et de diversification des ressources des EAF repose notamment sur la mise en place d'activités de cours, sur l'organisation de sessions d'examens (DEL/DALF/TCF), sur la mobilisation du mécénat des partenaires dans tous les domaines de compétences des SCAC-EAF fusionnés, sur la possibilité de lancement de modules de formation professionnelle, et sur la location des espaces.

Sous-indicateur 3.1.4 « Part du partenariat dans le budget d'Atout France »

L'opérateur nouvellement intégré sous la tutelle du MAEDI connaît actuellement une mission d'inspection qui devrait permettre d'ajuster ses grandes orientations au regard de projections budgétaires plus fines. La cible à 50% s'inscrit donc dans la continuité de celles précédemment visées au sein du programme 134.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2016 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2016 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2016	FDC et ADP attendus en 2016
01 – Animation du réseau		42 757 684		42 757 684	
02 – Coopération culturelle et promotion du français		30 977 316	34 903 975	65 881 291	
03 – Enjeux globaux		243 501	7 850 299	8 093 800	
04 – Attractivité et recherche		9 641 133	90 712 054	100 353 187	
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		394 410 000		394 410 000	
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 984 259			73 984 259	
07 – Développement international – Tourisme		33 349 000		33 349 000	
Total	73 984 259	511 378 634	133 466 328	718 829 221	

2016 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2016	FDC et ADP attendus en 2016
01 – Animation du réseau		42 757 684		42 757 684	
02 – Coopération culturelle et promotion du français		30 977 316	34 903 975	65 881 291	
03 – Enjeux globaux		243 501	7 850 299	8 093 800	
04 – Attractivité et recherche		9 641 133	90 712 054	100 353 187	
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		394 410 000		394 410 000	
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 984 259			73 984 259	
07 – Développement international – Tourisme		33 349 000		33 349 000	
Total	73 984 259	511 378 634	133 466 328	718 829 221	

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2015 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2015 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2015	Prévisions FDC et ADP 2015
01 – Animation du réseau		43 980 917	91 035	44 071 952	
02 – Coopération culturelle et promotion du français		31 360 925	37 473 724	68 834 649	
03 – Enjeux globaux		243 501	8 532 799	8 776 300	
04 – Attractivité et recherche		10 021 134	96 212 054	106 233 188	
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		408 164 838	879 347	409 044 185	
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	80 579 050			80 579 050	
07 – Développement international – Tourisme		30 380 000		30 380 000	
Total	80 579 050	524 151 315	143 188 959	747 919 324	

2015 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2015	Prévisions FDC et ADP 2015
01 – Animation du réseau		43 980 917	91 035	44 071 952	
02 – Coopération culturelle et promotion du français		31 360 925	37 473 724	68 834 649	
03 – Enjeux globaux		243 501	8 532 799	8 776 300	
04 – Attractivité et recherche		10 021 134	96 212 054	106 233 188	
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		408 164 838	879 347	409 044 185	
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	80 579 050			80 579 050	
07 – Développement international – Tourisme		30 380 000		30 380 000	
Total	80 579 050	524 151 315	143 188 959	747 919 324	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2015	Demandées pour 2016	Ouverts en LFI pour 2015	Demandés pour 2016
Titre 2 – Dépenses de personnel	80 579 050	73 984 259	80 579 050	73 984 259
Rémunérations d'activité	64 310 305	58 260 352	64 310 305	58 260 352
Cotisations et contributions sociales	15 384 224	14 709 580	15 384 224	14 709 580
Prestations sociales et allocations diverses	884 521	1 014 327	884 521	1 014 327
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	524 151 315	511 378 634	524 151 315	511 378 634
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	51 659 666	50 236 433	51 659 666	50 236 433
Subventions pour charges de service public	472 491 649	461 142 201	472 491 649	461 142 201
Titre 6 – Dépenses d'intervention	143 188 959	133 466 328	143 188 959	133 466 328
Transferts aux ménages	87 990 271	82 990 271	87 990 271	82 990 271
Transferts aux autres collectivités	55 198 688	50 476 057	55 198 688	50 476 057
Total	747 919 324	718 829 221	747 919 324	718 829 221

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Animation du réseau		42 757 684	42 757 684		42 757 684	42 757 684
02 – Coopération culturelle et promotion du français		65 881 291	65 881 291		65 881 291	65 881 291
03 – Enjeux globaux		8 093 800	8 093 800		8 093 800	8 093 800
04 – Attractivité et recherche		100 353 187	100 353 187		100 353 187	100 353 187
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		394 410 000	394 410 000		394 410 000	394 410 000
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 984 259	0	73 984 259	73 984 259	0	73 984 259
07 – Développement international – Tourisme		33 349 000	33 349 000		33 349 000	33 349 000
Total	73 984 259	644 844 962	718 829 221	73 984 259	644 844 962	718 829 221

ETAT DES LIEUX ET EVOLUTION DU RESEAU

Le programme 185 porte l'ensemble des crédits destinés à l'animation du réseau des services de coopération et d'action culturelle (SCAC), des instituts français à l'étranger (établissements à autonomie financière pluridisciplinaires) et des instituts de recherche (établissements à autonomie financière scientifiques), ainsi qu'au soutien du réseau associatif des Alliances françaises.

Le réseau de coopération et d'action culturelle se compose de 161 services de coopération et d'action culturelle (SCAC), 124 établissements à autonomie financière (EAF) dont 98 EAF pluridisciplinaires répartis en 94 SCAC-EAF fusionnés (dotés de 138 antennes), la majorité sous la marque « Institut français » et 4 EAF à compétences spécifiques auxquels s'ajoutent 26 Instituts français de recherche à l'étranger – IFRE (dotés de 18 antennes). Les Alliances françaises conventionnées sont au nombre de 383. Le réseau abrite également 10 services scientifiques et 213 espaces et antennes Campus France dans 115 pays.

Les établissements à autonomie financière (EAF) pluridisciplinaires ont vu leurs missions élargies sur le fondement d'une stratégie d'influence et de soutien à la mise en œuvre d'une diplomatie globale. Outre les missions traditionnelles de programmation culturelle et d'enseignement du français, ces établissements s'emploient à développer le débat d'idées, la promotion des industries culturelles et la création contemporaine, l'apprentissage du français de spécialité, la promotion des études en France, l'accompagnement des partenariats universitaires et des échanges d'expertise ainsi que la diffusion du savoir scientifique et technologique. Ils sont également amenés à prendre en charge de nouvelles missions liées à l'attractivité du territoire : diplomatie économique et promotion du tourisme notamment.

Les Alliances françaises, structures de droit local dont le statut est le plus souvent associatif, constituent de longue date des partenaires privilégiés de la politique d'influence française. Les Alliances françaises se concentrent souvent sur les cours de français, mais exercent également dans certains cas des activités dans le domaine culturel et jouent alors le rôle d'opérateur culturel et linguistique pour l'ambassade.

Suite à l'élargissement du périmètre de compétence du MAEDI, l'ensemble de ces réseaux s'attachent à promouvoir l'attractivité du territoire sous toutes ses formes : culturelle, linguistique, universitaire, économique, touristique. Ils s'efforcent pour cela de moderniser l'image de notre pays et de renforcer toutes les logiques de diffusion et de partenariats qui concourent à la réalisation de ces objectifs.

Adaptation du réseau culturel et de coopération

Le réseau culturel est au cœur des missions d'influence, de rayonnement et de développement international du ministère. Il a fait l'objet, depuis 2009, d'importantes réformes ayant permis d'en améliorer la lisibilité et la cohérence. En synergie avec les nouveaux opérateurs récemment créés (Expertise France et Business France), il contribue de manière décisive au développement d'une action et d'une vision intégrées des dimensions politique, économique et culturelle de notre action extérieure.

Fort de ses 2 500 agents sous plafond d'emploi MAEDI, auxquels s'ajoutent près de 3 500 agents de droit local (hors vacations) au sein des Instituts culturels à l'étranger, le réseau culturel fédère aujourd'hui sous une autorité et une gouvernance commune l'ensemble des outils qui concourent à notre action d'influence: nos différentes structures (SCAC, EAF, bureaux spécialisés, antennes) sont fusionnées en un dispositif unique sous l'appellation uniformisée d'Institut français. La grande souplesse de gestion, à travers les dispositions liées à l'autonomie financière, leur a permis de développer des ressources propres (131 M€ en 2014) et des capacités de cofinancement importantes (194 M€ en 2014) tout en restant pleinement dans le périmètre des ambassades dont ils restent un service à part entière, sans personnalité juridique distincte. Cette cohérence se traduit également par une unité de périmètre d'action autour de la culture, la langue française et l'attractivité.

Le MAEDI tire ainsi désormais pleinement parti de la généralisation de la fusion des SCAC et des EAF engagée en 2011 et achevée depuis le 1er janvier 2013. En 2015, le MAEDI s'attache notamment à redéployer moyens et personnels à l'étranger selon des priorités géographiques et sectorielles renouvelées.

L'INSTITUT FRANÇAIS

L'Institut français (IF), créé par la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 et le décret n°2010-1695 du 30 décembre 2010, est placé sous la tutelle du ministère des affaires étrangères. Il est l'opérateur de l'action culturelle extérieure de la France, dont les missions recouvrent la création artistique et les industries culturelles françaises, le développement des échanges artistiques, le soutien aux expressions artistiques du Sud, la promotion des savoirs, du débat d'idées et de la langue française, l'information du réseau sur l'offre culturelle française et la formation des personnels du réseau.

Le conseil d'administration de l'Institut français comprend des parlementaires, des représentants du ministère de tutelle (MAEDI) et des autres ministères (ministère de la culture et de la communication, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) ainsi que du ministère chargé du budget. Des représentants de collectivités territoriales, ainsi que des personnalités choisies par le MAEDI et le ministère de la culture et de la communication en raison de leurs compétences ou de leurs fonctions.

Le conseil d'orientation stratégique (COS) de l'Institut français participe à l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue françaises à l'étranger. A ce titre, ses travaux portent principalement sur la validation des orientations données par l'État à l'établissement et sur la convention triennale d'objectifs et de moyens établie conjointement par le ministre des affaires étrangères et du développement international, le ministre de la culture et de la communication et le ministre chargé du budget. Le Conseil d'orientation stratégique est présidé par le ministre des affaires étrangères et du développement international et vice-présidé par la ministre chargée de la culture et de la communication.

Au terme de l'expérimentation à l'automne 2013, le ministre a décidé de ne pas rattacher le réseau des instituts français à l'opérateur Institut français. Ce choix a permis à l'IF de se recentrer sur son rôle d'opérateur pivot de la politique culturelle extérieure de la France et ses missions d'appui à l'ensemble du réseau, notamment en termes d'offre numérique, de formation professionnelle, de suivi des talents, de connaissance des publics et d'interface entre professionnels culturels français et étrangers. Il s'agit désormais de préserver la double mission de l'opérateur. Le décret 2010-1695 dispose à ce sujet que l'IF doit constituer un outil de promotion et de coopération pour la diplomatie culturelle et un pôle d'expertise et de conseil pour l'ensemble du réseau culturel français à l'étranger. L'enjeu actuel est également de faire franchir à l'IF une nouvelle étape en inscrivant sa mission dans une vision de long terme et en assurant sa pérennité économique.

Le nouveau contrat d'objectifs et de moyens 2015-2017 (COM) devra ainsi intégrer les principaux axes de la stratégie d'influence et d'attractivité définie par le Ministre. L'Institut français devra, par ailleurs, concentrer son action sur ses domaines d'excellence et sur des priorités géographiques resserrées dans un contexte budgétaire contraint. Le COM devra, également, cibler ses projets culturels avec une exigence en termes de visibilité, d'attractivité, de suivi des talents et d'impact, principalement sur les jeunes publics et les nouvelles classes moyennes et supérieures.

LA FONDATION ALLIANCE FRANÇAISE ET LE RÉSEAU MONDIAL DES ALLIANCES FRANÇAISES

Le label « Alliance française » renvoie à deux types de structures différentes: la Fondation Alliance Française et les alliances françaises locales. La Fondation et les Alliances françaises locales ont pour objectifs de :

- développer dans le monde l'enseignement et l'usage de la langue française ;
- contribuer à accroître l'influence intellectuelle et morale de la France et l'intérêt pour toutes les cultures francophones ;
- favoriser les échanges entre les cultures et contribuer en général à la diffusion de la diversité culturelle.

Le soutien financier à la Fondation et au réseau des alliances sera consacré en 2016, d'une part, à la Fondation Alliance française et à ses délégations générales (1 354 697 €), d'autre part, aux subventions des ambassades aux alliances françaises locales, notamment dans le cadre d'actions en partenariat de formations, certifications, manifestations culturelles (5 667 495 €) pour un montant global de plus de 7 M€. En complément, le MAEDI met à disposition des alliances françaises 304 ETP (74 sur le programme 185, soit 51 expatriés et 23 VI, et 230 sur le programme 209, soit 165 expatriés et 65 VI, ce qui représente une masse salariale d'environ 30 M€ pour l'année 2015.

La Fondation d'utilité publique « Alliance française »

Opérationnelle depuis le 1er janvier 2008 (création par décret du 23 juillet 2007) et succédant à l'association Alliance française fondée en 1883, la Fondation assure la coordination, l'animation et le conseil du réseau des alliances françaises (AF) à travers le monde. Propriétaire de la marque « Alliance française », elle est seule habilitée à autoriser leur création et leur labellisation, mais ne dispose pas d'autres liens juridiques avec ces associations. Il existe dans certains pays une délégation générale de l'Alliance française (DGAF) qui représente la Fondation et assure une coordination des activités pédagogiques et documentaires pédagogiques, culturelles et documentaires en offrant aux Alliances locales soutien et conseils.

La Fondation est partie d'une convention de partenariat avec la direction générale de la mondialisation du MAEDI (DGM). Une nouvelle convention triennale a été signée le 24 novembre 2014. Cette dernière simplifie certaines procédures afin de renforcer la qualité du dialogue entre la Fondation et les services de la DGM. Elle encourage les deux composantes majeures de l'action culturelle française extérieure que sont la Fondation et l'Institut français, à renforcer leurs synergies, notamment dans le domaine de la formation. La convention intègre en outre les recommandations formulées par la Cour des comptes dans son relevé d'observations de juillet 2013 invitant la Fondation à développer sa politique de mécénat.

Les alliances françaises locales

En 2015, plus de 800 alliances françaises locales sont présentes sur les cinq continents et dans 137 pays. Ce sont des associations autonomes de droit local, indépendantes de la Fondation Alliance Française, tant statutairement que financièrement. **383** d'entre-elles sont conventionnées avec les ambassades françaises de leur pays de résidence et bénéficient du soutien financier du MAEDI. En effet, le MAEDI poursuit depuis 2001 une politique de signature de conventions-cadres de coopération entre les Alliances françaises locales et les services de coopération et d'action culturelle des ambassades (SCAC). Ceux-ci ont la possibilité de confier la gestion de l'action culturelle et/ou pédagogique à l'AF locale. Une convention triennale fait référence à la convention d'objectifs et de moyens (COM) signée entre l'ambassade et l'AF concernée qui précise les conditions d'utilisation des subventions pour l'année N. La COM oblige en outre l'alliance française conventionnée à rédiger un compte-rendu d'utilisation de la subvention de l'année N-1 et à transmettre les informations relatives au budget de l'année N.

La Fondation Alliance Française estime le taux d'autofinancement moyen des AF à 97% en 2014, hors personnel expatrié. Ce taux d'autofinancement résulte de la démarche de professionnalisation (marketing, communication) entreprise par les Alliances et pilotée par la Fondation, à laquelle le ministère conditionne une partie de son soutien.

INSTRUMENTS TRANSVERSAUX DE LA DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

Les dotations aux établissements à autonomie financière (dotations de fonctionnement : 41 946 847€ ; dotations pour opérations : 17 634 893 €)

Les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires ont vu leurs missions élargies depuis 2010 (voir supra). Leur périmètre couvre désormais de façon intégrée les trois champs : culture, langue française, attractivité.

D'une part, les dotations de fonctionnement aux EAF et Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) correspondent aux frais de fonctionnement et de structure des établissements et concernent l'ensemble des EAF et des IFRE.

D'autre part, les dotations pour opérations aux EAF sont ventilées par action et par sous-action pour orienter une programmation sectorielle par grande thématique (français, culture, enjeux globaux, attractivité et recherche). Grâce à l'autonomie financière, les EAF mobilisent par ailleurs des ressources propres intégrées dans leur budget, ainsi que des cofinancements mais qui restent hors budget.

Dans le cadre d'une meilleure maîtrise et d'un pilotage plus précis de l'emploi public sur un périmètre élargi, un plafond des autorisations d'emplois des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et de recherche a été mis en œuvre à compter de 2010. Ce plafond couvre l'ensemble des emplois – subventionnés en partie par l'État – des agents de droit local correspondant à un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou assimilé à un CDI compte tenu des particularités des règles locales marchés du travail. Pour 2016, ce plafond est fixé à 3 489 ETP.

Le plafond d'emplois des EAF concerne les agents de droit local recrutés sur contrat à durée indéterminée. Les autres types de contrats auxquels peuvent recourir les EAF leur permettent d'assurer le recrutement d'emplois techniques et qualifiés afin de répondre à l'évolution constante des besoins (dans les domaines de la communication, du marketing notamment). Ils permettent également d'adapter la gestion des ressources humaines aux dispositions juridiques et réglementaires relatives au droit du travail de certains pays.

Bourses

Les bourses constituent l'un des instruments de la politique d'accueil et de formation des élites étrangères du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International. Elles participent de la stratégie du Ministère visant à renforcer l'attractivité de notre territoire dans une logique de diplomatie économique et d'influence. Elles sont attribuées par les postes diplomatiques et par l'administration centrale. L'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Campus France, opérateur unique créé par le décret du 30 décembre 2011, assure leur mise en œuvre.

La politique d'attribution des Bourses du Gouvernement Français (BGF) correspond à des objectifs précis en matière d'attractivité : mobilité encadrée, priorité aux niveaux Master et Doctorat, disciplines clés (filiales scientifiques et sciences de l'ingénieur, économie, gestion, management, droit et sciences politiques). Elle reflète les priorités géographiques et stratégiques de l'action extérieure de la France : elle vise à accueillir davantage d'étudiants issus des pays émergents, en lien avec notre diplomatie d'influence.

L'attribution des bourses s'appuie sur une forte sélectivité, en mettant l'accent sur les programmes s'inscrivant dans une logique de coopération (appui aux partenariats universitaires et scientifiques, programmes à coûts partagés ou cofinancés lorsque le contexte économique le permet).

Outre le dispositif de bourses du gouvernement français, d'autres types de bourses peuvent être mises en œuvre via différents canaux d'attribution :

- a) Les postes diplomatiques peuvent développer des programmes de bourses cofinancées, notamment sous la forme de subventions versées à des institutions locales partenaires, établissements d'enseignement supérieur par exemple.
- b) Les bourses du programme « Excellence Major » sont gérées par l'AEFE, et permettent aux bacheliers étrangers des lycées français à l'étranger de poursuivre leurs études supérieures en France, jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau master. La part de la subvention consacrée à ces bourses sera de l'ordre de 3,6 M€ en 2016.
- c) L'université franco-allemande (UFA) devait attribuer, en 2015, des bourses de mobilité aux niveaux Licence et Master, pour plus de 7.7 M€, auxquels s'ajoutent 500 000€ d'aides à la mobilité pour les collèges doctoraux franco-allemands et 120 000€ dans le cadre de cotutelles de thèse. L'UFA est cofinancée à parts égales par la France et l'Allemagne pour un total de 11,6 M€ en 2015. Le nombre d'étudiants participant à un cursus labellisé par l'UFA s'élève à plus de 6 000 par an (+23 % entre 2011 et 2014), dont environ la moitié est en mobilité dans le pays partenaire et bénéficie à ce titre d'une aide de l'UFA. La contribution du MAEDI en 2015 reste stable par rapport à 2014 (soit 2,9M€).

Échanges d'expertise et échanges scientifiques (15 397 614 €)

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations dans le cadre de l'organisation de conférences et de séminaires.

Les missions d'experts dans un pays étranger sont un moyen de coopération souple et peu coûteux dont disposent les ambassades. Ils peuvent intervenir :

- pour des missions de formation auprès des partenaires étrangers (par exemple avec la formation à la prise de son dans le domaine audiovisuel) ;
- pour des missions d'appui technique ;
- pour analyser la faisabilité d'un projet, ainsi que son évaluation (préalable ou en cours de réalisation).

Les missions d'experts français chargées d'identifier, de mettre en place, d'évaluer des programmes de coopération et d'assistance technique, d'assurer un rôle de conseil et de formation ou de rencontrer des partenaires locaux, interviennent le plus souvent en complément des autres outils de coopération. L'organisation de ces missions de courte ou de moyenne durée (au minimum un jour et au maximum deux ans) est confiée à Campus France.

Les invitations consistent à prendre en charge l'accueil et le séjour de personnalités étrangères qui se rendent en France pour des visites d'information de courte durée, la participation à des conférences ou à des séminaires. Ce séjour leur permet de rencontrer leurs homologues français dans le cadre d'échanges culturels, scientifiques ou économiques de haut niveau. Dans ce cadre, Campus France prend en charge les divers aspects du séjour en France : organisation des contacts et rendez-vous, réservation des chambres d'hôtels, voyages, accueil à l'aéroport, versement des per diem, interprétariat, etc. L'exigence en matière d'efficacité logistique est d'autant plus grande que ces séjours sont généralement de très courte durée, le plus souvent inférieurs à une semaine.

Par ailleurs, une soixantaine de programmes conjoints de recherche, dits « Partenariats Hubert Curien » (PHC) ou programmes assimilés, facilite la mobilité des jeunes chercheurs. Ces programmes mis en œuvre par le MAEDI, et dont la gestion est confiée à Campus France, favorisent la formation à la recherche (et par la recherche) tout en développant l'attractivité de la France auprès des jeunes chercheurs étrangers. La participation des doctorants et des post-doctorants à des équipes de recherche constitue un critère déterminant dans la sélection des projets.

Autres moyens bilatéraux d'influence (25 818 971 €)

Ces crédits recouvrent une grande partie des opérations d'interventions mises en œuvre par le MAEDI dans les domaines linguistique, culturel, universitaire et scientifique et en matière d'enjeux globaux essentiellement sous la forme de subventions et de cofinancements. L'opportunité des subventions est analysée en adéquation avec la politique globale du MAEDI, dans le cadre d'un comité des subventions pour l'administration centrale ou avec la stratégie de coopération définie dans le poste. A travers cet instrument, les services culturels peuvent aussi mettre en place des partenariats locaux dans les domaines culturel, linguistique et scientifique. L'objectif est de limiter les récurrences et d'orienter les financements vers une logique de projets.

Peuvent ainsi être citées à titre d'exemple la subvention versée à l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse), ou encore celle versée à l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA).

Animation du réseau (5 926 473€)

Cette dotation permet aux services d'administration centrale d'assurer l'animation et la coordination du réseau culturel à l'étranger, en lien étroit avec les opérateurs issus de la loi relative à l'action extérieure de l'État.

Soutien (2 428 113 €)

Les crédits de soutien correspondent à des crédits liés à des interventions sectorielles qui ne peuvent pas être imputés sur des crédits d'intervention car ils ne répondent pas à l'un au moins des critères suivants, spécifiés par la LOLF pour les dépenses d'intervention (titre 6) : le bien ou la prestation est remis au destinataire final ; le bénéficiaire final est nominativement identifié ; le bénéficiaire final est distinct de l'État français.

Ces crédits sont ainsi destinés, par exemple, au support logistique d'un assistant technique ou à l'achat d'ouvrages pour lesquels il n'est pas possible d'identifier nominativement le bénéficiaire.

OPERATEURS

Les subventions aux quatre opérateurs relevant du programme 185 (AEFE, Institut Français, Campus France et Atout France) font l'objet d'une présentation dédiée dans le volet opérateur du PAP.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

— MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Il n'y a pas d'évolution de maquette prévue en 2016 sur le programme 185.

Pour mémoire, en raison du rattachement au MAEDI de la compétence en matière de tourisme et de commerce extérieur, la maquette budgétaire du programme 185 a été modifiée en PLF 2015 avec la création d'une nouvelle action 7 « Développement du tourisme » dédiée à la subvention versée à l'opérateur Atout France en charge du tourisme.

Plusieurs transferts concernent le programme 185 pour un montant cumulé de 3 682 158 €, soit :

- un transfert interne du T2 vers la subvention pour charge de service public d'Atout France (T3), correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par la DGE auprès de l'opérateur pour un montant de 3 589 000€ ;
- un transfert interne au programme de dépenses de personnel (T2) vers la subvention pour charges de service public de l'Institut Français (T3) correspond à la masse salariale de 2 ETP transférés sous le plafond d'emploi de l'opérateur, pour un montant cumulé de 216 391€ ;
- un transfert entrant de 41 767 € du P105 vers le titre 3 du P185 qui correspond à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du SCAC de Rangoon installé dans les locaux de l'Institut français en Birmanie (10 567€) et des frais de fonctionnement du SCAC de Yaoundé qui est hébergé dans les locaux de l'Institut français (31 200€) ;

- un transfert entrant en provenance de la DGFIP (programme 156) au titre de la fermeture de certaines trésoreries auprès des ambassades de France (TAF) à hauteur de 173 283 € de crédits de titre 2 correspondant à la masse salariale de 1 ETPT transféré ;
- un transfert sortant de 65 000€ du titre 3 du programme 185 vers le T3 du programme 105 correspondant aux frais de missions des représentants spéciaux, dans une logique de simplification et de clarification, et afin de disposer d'une enveloppe unique sur le P105 ;
- un transfert sortant de 100 000 € euros du titre 6 du programme 185 vers le titre 6 du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires », au titre du renforcement des subventions aux opérateurs privés de l'adoption internationale habilités par le MAEDI afin de leur permettre d'atteindre une efficacité comparable à celles des organismes privés des autres grands pays d'accueil.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le programme 185 regroupe les crédits afférents à la politique d'attractivité, au développement du tourisme, de la culture, de l'éducation, de la coopération universitaire et scientifique et la francophonie. L'ensemble de ces domaines d'activités s'inscrivent dans le cadre de l'orientation fixée par le Président de la République pour l'action extérieure de l'Etat et dénommée « diplomatie globale ».

La diplomatie d'influence conduite par le MAEDI est pilotée par la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats. Elle est mise en œuvre par le réseau culturel et de coopération, dont la cartographie sera adaptée afin de renforcer la présence de la France dans les pays émergents.

Pour mémoire, l'élargissement, depuis avril 2014, des compétences du MAEDI au commerce extérieur et la promotion du tourisme et de l'attractivité du territoire a engendré un changement de périmètre du programme 185 qui intègre désormais la subvention à l'agence de développement touristique de la France « Atout France », transférée du programme 134 vers le programme 185.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)							Crédits	
	Plafond autorisé pour 2015	Effet des mesures de périmètre pour 2016	Effet des mesures de transfert pour 2016	Effet des corrections techniques pour 2016	Impact des schémas d'emplois pour 2016	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2015 sur 2016	dont impact des schémas d'emplois 2016 sur 2016	Plafond demandé pour 2016	Demandés pour 2016 (y.c. charges sociales)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4	7	8	(6)	
Titulaires et CDI en administration centrale	127		0	0	-1	0	-1	126	6 724 516
Titulaires et CDI dans le réseau	70		0	0	0	1	-1	70	9 257 360
CDD et volontaires internationaux	592		-1	0	-18	-8	-10	573	54 651 321
Militaires	0		0	0	0	0	0	0	0
Agents de droit local	91		0	0	+1	1	0	92	3 351 062
Total	880		-1	0	-18	-6	-12	861	73 984 259

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	dont mouvements des agents entre programmes du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Titulaires et CDI en administration centrale	21	4	7,7	19	3		7,9	-2
Titulaires et CDI dans le réseau	12		7,9	11			8,2	-1
CDD et volontaires internationaux	232		7,5	222			7,8	-10
Agents de droit local	16		6,5	16			6,7	0
Total	281	4		268	3			-13

Nota : les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	LFI 2015 ETPT	PLF 2016 ETPT
Administration centrale	89	126
Services régionaux		
Services départementaux		
Opérateurs		
Services à l'étranger	161	162
Autres	630	573
Total	880	861

Les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler selon cet axe de manière prévisionnelle. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	ETPT
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	861
Total	861

Ces 861 ETPT regroupés au sein de l'action 6 incluent les personnels relevant :

- **en administration centrale**, des différentes directions de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) :

Cette direction générale étant à la fois responsable du programme « Solidarité avec les pays en développement » et du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. Il faut noter que 51 % des agents de catégorie A ne sont pas des agents titulaires du MAEDI (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances, fonction publique territoriale - et non titulaires), traduisant la diversité des métiers de la DGM.

- et, dans les pays non éligibles à l'aide publique au développement ;

- de 49 **services de coopération et d'action culturelle** (SCAC) :

Ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs des agents recrutés localement, généralement affectés à des tâches administratives.

- de 34 **établissements culturels pluridisciplinaires**, établissements dotés de l'autonomie financière :

Les établissements dotés de l'autonomie financière ne disposent pas d'une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat. Ils sont financés pour partie par des dotations de fonctionnement et pour partie par des ressources propres (mécénat, cours de langue, etc.) que leur activité génère. Ces effectifs correspondent aux personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du MAEDI, qui assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement et consomment le plafond d'emploi du ministère. Par ailleurs ces établissements bénéficient du concours des personnels de recrutement local, employés sous contrat à durée indéterminée, pour une grande part en charge de la gestion et de la mise en œuvre des cours de langues, activité génératrice de ressources pour ces établissements, qui ne sont pas décomptés sous ce plafond mais relèvent d'un plafond spécifique voté annuellement, et dont le détail figure dans la partie "coûts synthétiques et transversaux" de ce document.

- de 7 **centres de recherche**, bénéficiant également de l'autonomie financière :

Ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention : la recherche en archéologie et en sciences sociales. A compter de l'exercice 2010, comme pour les EAF culturels, les personnels de droit local employés sous contrat à durée indéterminée par les EAF de recherche sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document.

- du réseau des 64 « **alliances françaises** », établissements de droit local, dans lesquels le MAEDI affecte des agents expatriés ou VI: pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles.

- de l'**expertise technique** mise à la disposition des institutions des pays partenaires.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Nota : les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	58 260 352
Cotisations et contributions sociales	14 709 580
<i>dont contributions au CAS Pensions</i>	9 933 892
Prestations sociales et allocations diverses	1 014 327
Total Titre 2 (y.c. CAS pensions)	73 984 259
Total Titre 2 (hors CAS pensions)	64 050 367

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions (en millions d'euros)	
Socle Exécution 2015 retraitée	64,9
<i>Prévision Exécution 2015 hors CAS Pensions</i>	64,9
<i>Impact des mesures de transferts et de périmètre 2015 - 2016</i>	-2,7
<i>Débasage de dépenses au profil atypique</i>	2,7
<i>GIPA</i>	-0
<i>Indemnisation des jours de CET</i>	-0
<i>Mesures de restructurations</i>	0
<i>Autres</i>	2,8
Impact du schéma d'emplois	-1,2
<i>EAP schéma d'emplois 2015</i>	-0,4
<i>Schéma d'emplois 2016</i>	-0,8
Mesures catégorielles	0,2
Mesures générales	0,1
<i>Rebasage de la GIPA</i>	0
<i>Variation du point de la fonction publique</i>	0
<i>Mesures bas salaires</i>	0,1
GVT solde	0,1
<i>GVT positif</i>	0,8
<i>GVT négatif</i>	-0,7
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0
<i>Indemnisation des jours de CET</i>	0
<i>Mesures de restructurations</i>	0
<i>Autres</i>	0
Autres variations des dépenses de personnel	-0,2
<i>Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23</i>	0
<i>Autres</i>	-0,2
Total	64,1

Le socle de l'exécution 2015 hors CAS Pensions du programme 185 tient compte respectivement de trois transferts arbitrés en PLF 2016 pour un montant global de -2,7 M€ ainsi que du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat et le compte épargne-temps, pour un total de 2,7 M€.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » correspond au rebasage de 0,03 M€ au titre du compte épargne-temps notamment.

La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » (-0,2 M€) regroupe les autres facteurs explicatifs de l'évolution de la masse salariale hors CAS du programme 185, parmi lesquels les mesures d'économies à hauteur de -0,03 M€, ainsi que la moindre dépense découlant de la mise en oeuvre de l'indemnité dégressive, qui se substitue à l'indemnité exceptionnelle, à hauteur de -0,15 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût d'entrée (*)	Coût de sortie (*)
Titulaires et CDI en administration centrale	44 416	50 291
Titulaires et CDI dans le réseau	127 958	132 588
CDD et volontaires internationaux	59 005	61 276
Militaires	113 642	106 722
Agents de droit local	21 150	22 336

(*) y compris charges sociales hors CAS Pensions

Les éléments détaillés figurent dans la justification au premier euro du programme 105.

EVOLUTION DE LA REMUNERATION POUR LE PROGRAMME 185

La répartition de la masse salariale se fonde sur la ventilation des effectifs par catégories d'emploi sur le programme 185 en PLF 2016. Les coûts moyens annuels qui en découlent sont détaillés dans le tableau suivant :

Catégorie d'emploi	Catégorie 21	Catégorie 22	Coût moyen
G1. titulaires et CDI en administration centrale	56 958	9 450	66 408
G2. titulaires et CDI dans le réseau	115 251	5 063	120 314
G3. CDD et volontaires internationaux	74 640	4 769	79 409
G5. agents de droit local (hors CAS pensions, hors prestations sociales et allocations diverses)	31 897	4 678	36 575

MESURES GÉNÉRALES

Les mesures en faveur des bas salaires ont été valorisé à hauteur de 0,06 M€ pour le programme 185.

Le dispositif de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) a été évalué à 0,01 M€ pour le programme 185.

MESURES CATÉGORIELLES

Les données relatives aux mesures catégorielles figurent dans la justification au premier euro du programme 105.

GLISSEMENT VIEILLESSE-TECHNICITÉ

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme 185 est évalué à +0,79 M€, soit +2,2 %, compte tenu de l'évolution indiciaire des agents tandis que l'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à hauteur de -0,67 M€, soit un solde de +0,12 M€.

COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2015	PLF 2016
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	10 958 586	9 933 892
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	10 958 586	9 933 892
<i>Militaires</i>		
<i>Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>		
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>		
Cotisation employeur FSPOEIE		

Le montant de la contribution employeur au CAS pensions s'élève à 9,93 M€ pour le programme 185 au titre des personnels civils et de l'allocation temporaire d'activité.

Le montant de la cotisation employeur à la caisse nationale d'allocations familiales pour les personnes titulaires et non titulaires du ministère s'élève à 0,2 M€. Le montant de la cotisation employeur au fonds national d'aide au logement est de 0,1 M€.

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	PLF 2016
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	3	1 054
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité		
Remboursement domicile travail	98	46 295
Capital décès		
Allocations pour perte d'emploi		912 902
Autres		54 076
Total		1 014 327

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les montants figurant dans la rubrique « Autres » correspondent à des prestations versées aux agents de droit local, pour lesquels ces dernières sont déterminées localement par les postes. Le nombre de bénéficiaires n'est donc pas connu avec précision.

■ ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2

Les éléments détaillés figurent dans la justification au premier euro du programme 105.

SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Opérateur	AE PLF 2016	CP PLF 2016
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	397 959	397 959
Subventions pour charges de service public	394 410	394 410
Transferts	3 549	3 549
Atout-France (P185)	33 349	33 349
Subventions pour charges de service public	33 349	33 349
CAMPUS FRANCE - Agence de promotion des formations et des échanges éducatifs et scientifiques (EGIDE + Campus France) (P185)	74 735	74 735
Subventions pour charges de service public	3 801	3 801
Transferts	70 934	70 934
Institut Français (P185)	29 582	29 582
Subventions pour charges de service public	29 582	29 582
Total	535 625	535 625
Total des subventions pour charges de service public	461 142	461 142
Total des dotations en fonds propres		
Total des transferts	74 483	74 483

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2015

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2014 (RAP 2014)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2014 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2014	AE LFI 2015 + reports 2014 vers 2015 + prévision de FDC et ADP + décret n°2015-402 du 9 avril 2015 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance + décret n°2015-639 du 9 juin 2015 portant annulation de crédits	CP LFI 2015 + reports 2014 vers 2015 + prévision de FDC et ADP + décret n°2015-402 du 9 avril 2015 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance + décret n°2015-639 du 9 juin 2015 portant annulation de crédits	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2015
454 244		668 612 156	668 783 354	283 045

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP au-delà de 2018
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2015	CP demandés sur AE antérieures à 2016 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2017 sur AE antérieures à 2016	Estimation des CP 2018 sur AE antérieures à 2016	Estimation des CP au-delà de 2018 sur AE antérieures à 2016
283 045	283 045	0	0	0
AE nouvelles pour 2016 AE PLF / AEFDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2016 CP PLF / CPFDC et ADP	Estimation des CP 2017 sur AE nouvelles en 2016	Estimation des CP 2018 sur AE nouvelles en 2016	Estimation des CP au-delà de 2018 sur AE nouvelles en 2016
644 844 962	644 561 917	283 045	0	0
Totaux	644 844 962	283 045	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2016

CP 2016 demandés sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016	CP 2017 sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016	CP 2018 sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016	CP au-delà de 2018 sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016
100 %	0 %	0 %	0 %

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01**5,9 %****Animation du réseau**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement		42 757 684	42 757 684	
Crédits de paiement		42 757 684	42 757 684	

Les services de l'administration centrale assurent l'animation et la coordination du réseau culturel à l'étranger en lien avec les opérateurs issus de la loi n°2010-873 du 27 juillet 2010 relative à la réforme de l'action culturelle extérieure de l'État. Un rapprochement avec la Fondation Alliance Française a été également opéré depuis 2011. Les ambassades et les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) assurent le relais et la cohérence de l'action des différents intervenants de la politique culturelle et d'influence à l'étranger.

Évolution du réseau culturel et de coopération

Afin de mieux répondre aux objectifs qui lui sont assignés, le réseau culturel se réorganise sur des zones (pays émergents, Sahel, pays en crise) et des thématiques prioritaires (climat, diplomatie économique, gouvernance, jeunesse). Dans treize postes de présence diplomatique dont le schéma a été définitivement validé et mis en œuvre, l'action de coopération et d'action culturelle reste portée, là où il s'avérerait solide, par un opérateur unique : alliance française, centre binational ou ONG. Une seconde vague de postes de présence diplomatique est actuellement à l'étude, l'allègement obéira au même principe de concentration des moyens vers un opérateur unique, à la condition qu'il soit doté d'une viabilité et d'une autonomie suffisantes.

La rationalisation du réseau s'est également traduite par la fermeture de certaines antennes d'Institut compte tenu d'un impact qui semblait faible par rapport aux coûts induits : Košice en Slovaquie, Kharkiv en Ukraine, Porto au Portugal, Tuzla en Bosnie-Herzégovine. A noter que la mise en place d'une Alliance française permettra à Kharkiv d'assurer la continuité dans des conditions favorables.

Ces évolutions répondent au besoin de cohérence, de lisibilité et de réactivité permettant de mobiliser des moyens en baisse continue vers les zones où les enjeux sont les plus importants. L'autonomie budgétaire y joue un rôle central en donnant au réseau la souplesse nécessaire à la génération de ressources propres (131 M€ en 2014) et à la mobilisation de cofinancements (194 M€ en 2014).

Dans le cadre des objectifs fixés pour le budget triennal 2015-2017, le MAEDI poursuivra les nécessaires adaptations de son réseau de coopération et d'action culturelle, en lien avec celles des réseaux diplomatique et consulaire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	42 757 684	42 757 684
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	42 757 684	42 757 684
Total	42 757 684	42 757 684

Sous-action 02 « Animation du réseau » (3 636 535 €)**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Le montant de la dotation prévue pour 2016 au titre de l'animation du réseau et du fonctionnement des services centraux s'établit comme suit :

Rubriques de JPE	PLF 2016
Communication	399 926
Évaluation	481 891
Informatique	736 320
Formation	100 810
Frais de justice	130 433
Frais de mission et de représentation en administration centrale	1 787 155
Total sous-action 2	3 636 535

Communication (399 926 €)

Ces crédits sont utilisés pour des publications et des manifestations nouvelles ou exceptionnelles et sont mis en œuvre par la DGM. Les crédits de communication correspondant à des dépenses récurrentes, liées pour la plupart à l'organisation d'évènements, sont regroupés sur le programme 105 et sont mis en œuvre par la direction de la communication et du porte-parolat.

Évaluation (481 891 €)

Ces crédits sont dédiés aux évaluations inscrites dans le programme d'évaluations stratégiques pour la période 2015-2016. Ce programme fera l'objet d'une approbation par l'observatoire de la politique de développement et de solidarité, créé par la loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, et composé de parlementaires et de représentants du CNDSI (Conseil national de développement et de solidarité internationale). Le montant moyen d'une évaluation se situe entre 80 000 € et 100 000 €.

Informatique (736 320 €)

Ces crédits sont destinés à la mise en œuvre et la maintenance d'applications informatiques internes à la DGM. Ainsi, le logiciel de programmation et de gestion PRISME nécessite des opérations de maintenance. De même ces crédits seront utilisés pour financer la consolidation de passerelles entre le logiciel Prisme et CHORUS, mais également avec

le logiciel de suivi comptable des EAF (AGE) et le système d'information et de gestion des bourses, missions, invitations de Campus France.

Formation (100 810 €)

Les crédits seront dévolus à l'organisation de formations destinées aux agents des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et des établissements à autonomie financière (EAF) pour améliorer leurs capacités de gestion, notamment dans le cadre de la fusion SCAC/EAF, ainsi qu'à des formations pour l'instruction, le suivi et l'évaluation de projets.

Frais de missions et de représentation en administration centrale (1 787 155 €)

Ces crédits permettent de financer les frais de mission et de représentation engagés par les services centraux dans un contexte de croissance du rythme des réunions internationales et du rôle de la consultation multilatérale en vue de trouver des réponses globales aux enjeux soulevés, notamment pour les pays émergents et les pays les plus pauvres de la planète.

Les missions s'organisent en deux grandes catégories :

- les missions de représentation du ministère à l'occasion de la préparation de la Conférence des Parties (COP 21) prévue à Paris en 2015, de séminaires (par exemple le congrès européen de la Fondation internationale des professeurs de français), de sessions de formation régionales (comme l'habilitation des correcteurs du DELF/DALF pour l'Amérique andine) ou d'universités d'été réunissant des experts francophones de plusieurs pays (on peut citer entre autres l'université d'été de l'Asie du nord-est) ;
- les missions d'animation du réseau (réunion de programmation, réunions régionales des COCAC particulièrement dans le cadre de la mise en place de la fusion SCAC/EAF, réunion des experts pédagogiques, etc.).

Frais de justice (130 433 €)

La dotation pour frais de justice correspond à une provision permettant de couvrir les frais de contentieux (frais d'avocat, dommages et intérêts suite à des contentieux soulevés par d'anciens assistants techniques).

Sous-action 03 : « Appui général au réseau » (39 121 149 €)

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Rubriques de JPE	PLF 2016
Dotations de fonctionnement aux EAF culturels	36 896 211
Frais de mission, de tournée et de représentation dans les SCAC	2 224 938
Total sous-action 3	39 121 149

Dotations de fonctionnement aux établissements à autonomie financière (EAF) culturels (36 896 211€)

Ces dotations concernent l'ensemble des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires résultant de la fusion SCAC-EAF. Les dotations de fonctionnement des Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) sont intégrées à l'action 4 « Attractivité et recherche ». Ces dotations complètent la part d'autofinancement de ces établissements.

Si le taux d'autofinancement de ces établissements est en moyenne de 97,13% en 2014 (hors détachés), ce ratio est variable en fonction du contexte local. Les recettes perçues sur les cours de langue par certains EAF, peuvent être minorées en raison du principe de non-concurrence avec les alliances françaises (pays d'Amérique latine, Corée du Sud, Croatie, Portugal). De plus, le niveau des recettes est également lié au potentiel de ressources, plus faibles dans les pays en développement, ou encore en raison d'une réduction des activités liée à des contextes politiques (Libye, Irak, Ouzbékistan, Syrie) ou économiques (Grèce), particulièrement difficiles. En revanche, il est plus élevé dans les pays où la demande est forte (Allemagne, Japon, Maroc), notamment pour les cours de français, et où le contexte socio-économique est favorable. En règle générale, les ressources propres des EAF issues des cours de langue, des certifications ou des procédures CEF équilibrent les dépenses concourant à ces activités et contribuent également au financement du fonctionnement de ces établissements.

Les dotations de fonctionnement versées aux EAF dépendent des prévisions de recettes et du niveau de dépenses courantes, dont une grande partie est constitué par la masse salariale des agents de droit local ou les frais de location quand l'Etat n'est pas propriétaire des locaux.

Frais de mission, de tournée et de représentation dans les postes (2 224 938 €)

Ces crédits financent les frais de mission et de représentation engagés par les SCAC et leur permettent notamment de participer à des manifestations locales, d'élaborer des partenariats et d'assurer le suivi des projets.

ACTION N° 02

9,2 %

Coopération culturelle et promotion du français

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement		65 881 291	65 881 291	
Crédits de paiement		65 881 291	65 881 291	

Cette action vise à conforter et valoriser la position de la langue française ainsi qu'à promouvoir la créativité culturelle et intellectuelle de la France auprès des pays étrangers. Les objectifs de cette action sont les suivants :

La promotion du français

La langue française est la sixième langue parlée dans le monde avec 220 millions de francophones officiels et la deuxième langue étrangère la plus enseignée après l'anglais, avec plus de 116 millions d'apprenants (dont plus d'un million dans le réseau culturel français) et 900 000 professeurs présents sur les cinq continents (dont 50 % sur le territoire français). Son enseignement est proposé dans la plupart des systèmes éducatifs du monde. Elle est la deuxième langue de travail des grandes organisations internationales, aussi bien dans le système des Nations unies qu'au sein de l'Union européenne.

La politique de promotion du français dans le monde est organisée autour des priorités suivantes :

- assurer la transmission du français aux nouvelles générations de l'espace francophone ;
- renforcer le statut du français comme deuxième langue la plus apprise dans le monde ;
- conforter la place du français comme langue de communication internationale.

Ces priorités sont déclinées en autant de programmes et d'activités mises en œuvre par le réseau culturel et de coopération (SCAC des ambassades, Instituts français, centres culturels binationaux, Instituts français et alliances

françaises) et les partenaires du MAEDI (Centre international d'études pédagogiques-CIEP, TV5Monde, Organisation internationale de la Francophonie-OIF, ainsi que les opérateurs de la Francophonie, la Fédération internationale des professeurs de français-FIPF-, etc.) autour des trois grandes missions suivantes : promotion de la langue française et communication sur la langue française, expertise et formation pédagogiques des enseignants, encadrement de l'activité d'enseignement du français dans le réseau culturel français.

La promotion de la culture française

La promotion de la culture et de la pensée françaises dans le monde se traduit par le soutien aux industries culturelles et créatives (ICC), le renforcement de l'action audiovisuelle extérieure, la diffusion de la création contemporaine française, l'organisation de débats d'idées et la valorisation de l'expertise française dans le domaine de la protection du patrimoine. Notre influence passe aussi par la valorisation et la diffusion de la création artistique, littéraire, cinématographique et audiovisuelle des pays du Sud, ainsi que par la promotion des échanges culturels entre ces pays et la France.

En 2016, ces actions seront mises en œuvre dans le cadre d'une stratégie renouvelée visant à inscrire l'action culturelle extérieure, aux côtés de la diplomatie économique, au cœur de notre politique étrangère. Sa mise en œuvre mobilise tous les acteurs de notre diplomatie afin de faire converger les objectifs d'expansion économique et de rayonnement culturel. Cette stratégie culturelle et d'influence s'appuie sur l'ensemble du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger (instituts et alliances), sur des partenariats renforcés et un opérateur pivot, l'Institut français, qui a vu ses compétences s'étendre, au-delà des échanges artistiques, au débat d'idées, à la promotion de la langue française et à la diffusion des savoirs.

Afin de permettre à notre réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger de répondre aux enjeux et aux nouveaux défis de la diffusion culturelle, l'Institut français a inscrit le numérique au cœur de ses moyens d'intervention et a développé de nombreuses plateformes thématiques (IFcinéma, Culturethèque, IFverso, IFmobile...) qui sont autant de ressources essentielles pour la promotion à l'international de l'offre culturelle française.

Les Instituts français et les Alliances françaises à l'étranger contribuent de manière déterminante à l'influence de la France. Ils participent à la modernisation de l'image de sa culture, de son économie et de sa société en lien avec des partenaires locaux. Cette action est développée en particulier dans les pays émergents afin d'y faire mieux connaître la culture française dans ses expressions contemporaines. Dans ce cadre, les établissements du réseau culturel, en lien avec l'Institut français, développent une politique de suivi des talents et de meilleure connaissance des publics de l'action culturelle à l'étranger avec pour objectifs de les diversifier, en privilégiant notamment les jeunes.

Enfin, à travers une meilleure articulation entre notre action culturelle extérieure et les actions de promotion à l'international de notre territoire, le réseau diplomatique français participera activement à l'attractivité touristique de la France.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	30 977 316	30 977 316
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 395 355	1 395 355
Subventions pour charges de service public	29 581 961	29 581 961
Dépenses d'intervention	34 903 975	34 903 975
Transferts aux ménages	7 267 619	7 267 619
Transferts aux autres collectivités	27 636 356	27 636 356
Total	65 881 291	65 881 291

Sous-action 1 : « Langue française et diversité linguistique » (21 489 372 €)**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*****Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel***Soutien aux actions de coopération (385 311 €)

Cette rubrique permet essentiellement d'apporter un soutien logistique aux actions de promotion du français. L'utilisation de ces crédits est présentée dans la partie « éléments synthétiques transversaux ».

■ DÉPENSES D'INTERVENTION***Transferts aux ménages***Bourses (3 450 459 €)

Il s'agit principalement des formations universitaires en français langue étrangère (FLE) pour des boursiers, quel que soit leur pays d'origine, destinés à devenir de futurs enseignants de français. Les étudiants peuvent aussi suivre des stages ou obtenir des bourses linguistiques de longue durée dans un centre de formation spécialisé en France. Pour plus de détails sur les bourses, voir la partie « coûts synthétiques transversaux ».

Échanges d'expertise (1 134 907 €)

Les échanges comprennent à la fois des missions intervenant dans des pays étrangers et des invitations d'experts nationaux à intervenir dans le cadre de conférences et de séminaires. Il pourra s'agir par exemple de formation de formateurs et de transferts de compétences notamment pour la rédaction de nouveaux curricula, qu'ils soient de ou en français. Des chefs d'établissements étrangers pourront également être invités visiter des structures partenaires en France. Pour plus de détails sur les missions et les invitations, voir la partie « coûts synthétiques transversaux ».

Transferts aux autres collectivitésDotations pour opérations aux EAF (4 232 343 €)

Les missions de ces établissements sont recentrées, dans le cadre d'une stratégie d'influence, en particulier vers l'apprentissage du français langue étrangère et du français dit de spécialité.

Les EAF, en tant qu'instruments de coopération dans les domaines culturel, linguistique, universitaire et scientifique, s'appuient systématiquement sur des partenariats pour mettre en œuvre leurs actions. Ces partenariats conclus en priorité avec les interlocuteurs locaux (institutions publiques, fondations privées, réseaux professionnels, associations)

peuvent être complétés par des soutiens apportés par des entreprises privées françaises ou locales (mécénat, sponsoring), voire par des collectivités territoriales françaises dans le cadre de leur coopération internationale. La visibilité de ces projets est souvent renforcée par des partenariats avec les médias. Enfin, dans certains cas et pour des projets de coopération, les EAF peuvent recevoir l'appui de programmes européens (culturels ou scientifiques).

Subventions aux alliances françaises locales (5 667 495 €)

Les SCAC versent des subventions aux alliances françaises locales pour soutenir leurs activités linguistiques et culturelles. Les Alliances françaises constituent un vecteur privilégié de la politique d'influence française dans le monde. 383 alliances sont subventionnées par le MAEDI. Il s'agit de structures de droit local, le plus souvent sous une forme associative. Dans la majorité des cas, la mission des Alliances françaises se concentre sur les cours de français. Elle peut, dans certains cas, s'étendre au domaine culturel. Elles jouent alors le rôle d'opérateur culturel et linguistique pour l'ambassade.

Les subventions versées à la Fondation Alliance Française Paris et aux délégations générales de l'Alliance française sont désormais inscrites dans l'action 2 du programme 185 (cf. supra).

Autres moyens bilatéraux d'influence (5 264 160 €)

Cette rubrique regroupe les subventions et les cofinancements mis en œuvre par les postes et par l'administration centrale. Ces crédits s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de l'offre éducative de et en français et de programmes de coopération linguistique ; par exemple la diversification des cursus universitaires (français sur objectifs spécifiques), la co-conception et mise en œuvre de plans de formation des enseignants, des programmes de formation aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) ou l'achat de ressources numériques...

Par ailleurs, d'autres actions visant à toucher un plus large public seront engagées dans le domaine du livre (développement de la traduction d'ouvrages français, promotion des ouvrages traduits, etc.). Peuvent ainsi être citées à titre d'exemple :

- les subventions versées à l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse) (235 000 € en 2015, prévision similaire en 2016) ou encore à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) (130 000 € en 2015) ;
- les cofinancements au titre de la formation des hauts fonctionnaires et diplomates internationaux en complément du plan pluriannuel d'action pour le « français dans la diplomatie et la fonction publique » (140 000 €). L'appui au projet francophonie du réseau scolaire international de l'Alliance israélite universelle (AIU) (140 000 € en 2015) et le programme « La main à la pâte », en cofinancement du séminaire international organisé par l'Académie des sciences et portant sur la promotion internationale d'une méthode innovante d'enseignement des sciences à l'école primaire constituent d'autres exemples de cofinancements ;
- les programmes spécifiques tels que le programme des stagiaires de Master FLE pour la relance ou la consolidation du français dans les établissements d'enseignement étrangers des niveaux secondaire et supérieur.

Subventions à la Fondation Alliance Française Paris et aux délégations générales de l'Alliance Française (DGAF) (1 354 697 €)

Cette ligne est désormais inscrite au sein de l'action 2 « Coopération culturelle et promotion du français » au même titre que la rubrique « subventions aux alliances françaises » de manière cohérente avec la thématique de l'action.

Cette ligne comprend le montant de la subvention allouée à la Fondation Alliance Française (FAF), défini dans la convention-cadre signée le 1^{er} octobre 2010 entre le MAEDI et la FAF.

Cette rubrique regroupe également les crédits dédiés au fonctionnement et aux opérations des Délégations générales de l'Alliance Française (DGAF). A la suite des recommandations de la Cour des Comptes sur le fonctionnement des délégations générales des Alliances françaises à l'étranger en 2010, ces subventions transitent par la Fondation. Elles permettent aux DGAF d'assurer leur rôle de coordination régionale et d'appui aux associations locales.

Sous-action 5 : « coopération et diffusion culturelles » (44 391 918 €)

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Soutien aux actions de coopération (1 010 044 €)

Cette rubrique permet essentiellement d'apporter un soutien logistique à l'organisation d'événements culturels. Une description de l'utilisation de ces crédits est présentée dans la partie « éléments synthétiques transversaux ».

Subventions pour charges de service public

Subvention à l'Institut français (29 581 961€)

Cette dotation est destinée à couvrir les charges de service public de l'Institut français. L'Institut français promeut les artistes et les contenus culturels français à l'étranger (arts de la scène, arts visuels, littérature, cinéma,...), contribue à la promotion des industries culturelles et créatives françaises, favorise l'accueil en France des cultures étrangères, notamment à travers l'organisation de « saisons » et soutient le développement culturel des pays du Sud, notamment par le programme « Afrique et Caraïbes en création ».

De plus, l'Institut français conçoit et met en œuvre des programmes destinés à renforcer la place de la langue française dans le monde. Il soutient l'activité d'enseignement du réseau culturel français, œuvre pour le renforcement de la place de la France dans les débats d'idées à l'étranger.

Enfin, l'Institut français prend en charge le conseil et la formation des personnels français et étranger concourant à ces missions, et notamment des personnels du réseau culturel français à l'étranger.

Le prochain contrat d'objectifs et de moyens de l'IF, en cours de rédaction, se fondera sur des priorités stratégiques et géographiques resserrées et sur l'obligation de renforcer ses ressources extrabudgétaires.

Une description détaillée des missions et du budget de l'Institut français est présentée dans la partie « Opérateurs ».

Au-delà des subventions allouées au titre de la dotation de fonctionnement, cet opérateur peut bénéficier de crédits d'intervention supplémentaires, via les commandes qui lui sont passées, pour des publications par exemple.

Transferts aux ménages

Bourses (1 025 556 €)

Il s'agit de bourses de stages (formations dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique) ou d'études. A titre d'exemple, le MAEDI, l'Institut français et la Ville de Paris mènent conjointement un programme de résidence d'artistes étrangers au Cloître des Récollets. Une vingtaine d'artistes dans le domaine des arts visuels, des arts de la scène et

de la littérature y sont accueillis chaque année. Pour plus de détails sur les bourses voir la partie « coûts synthétiques transversaux ».

Échanges d'expertise (1 656 697 €)

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations dans le cadre de l'organisation de conférences et de festivals. Une description de l'utilisation de ces crédits est présentée dans la partie « coûts synthétiques transversaux ».

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF (7 714 871 €)

Les missions de ces établissements, qui sont l'un des principaux outils de l'action culturelle de la France à l'étranger, concernent notamment la promotion des industries culturelles et de la création contemporaine, presque toujours hors les murs, en partenariat avec les institutions locales.

Autres moyens bilatéraux d'influence (3 402 789 €)

Cette dotation est répartie entre les postes et l'administration centrale. Elle se traduit par le versement de subventions à des organismes venant en appui à la politique culturelle conduite par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Certaines subventions annuelles sont mises en place avec des partenaires importants (Institut français, Fondation Alliance Française, CIEP, Unifrance).

Dans le cadre de la priorité donnée au soutien aux industries culturelles et créatives (ICC), le MAEDI concentre son appui sur les associations professionnelles en charge de la promotion et de l'exportation des biens culturels français à l'international : le Bureau export de la musique (BUREX 315 000€), Unifrance Film (500 000€), TV France International (550 000€), le Bureau international de l'édition française (BIEF, 40 000€). Ce soutien financier, auquel s'ajoute celui des attachés audiovisuels au sein des services d'action et de coopération culturelle, vise à conforter l'action de ces associations dans des territoires qui présentent un potentiel à moyen terme pour les ICC françaises, à commencer par les pays émergents.

D'autres subventions ou commandes correspondent à des opérations ponctuelles mises en œuvre par les services centraux ou par les SCAC. Elles visent à renforcer la présence et la visibilité des artistes français à l'étranger et se traduisent par l'organisation de salons, d'expositions, de festivals, etc. Enfin, le développement de partenariats avec les acteurs locaux constitue une autre composante de la politique culturelle extérieure.

ACTION N° 03

1,1 %

Enjeux globaux

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement		8 093 800	8 093 800	
Crédits de paiement		8 093 800	8 093 800	

La perception accrue des enjeux globaux qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux renforce le besoin d'actions collectives pour préserver les biens publics mondiaux tels que le climat, les ressources naturelles (biodiversité, eau, sols), la santé, et pour répondre aux crises sectorielles liées, notamment, à l'accès aux ressources énergétiques ou aux matières premières.

Produire ou conserver les biens publics mondiaux nécessaires à la sécurité et à la prospérité durables de la France constitue un enjeu de la coopération internationale et de la diplomatie d'influence conduite par la France à l'échelle mondiale.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

1. Renforcer la coordination internationale

Plus inclusifs et plus efficaces que les Objectifs du millénaire, les objectifs de développement durable seront adoptés lors du sommet de New York en septembre 2015 après trois ans de travail intensif. Ils s'adressent à tous les pays, du nord comme du sud, et intègrent des thèmes fondamentaux et jusqu'à alors marqués par des approches divergentes, comme le genre, la couverture santé universelle, la lutte contre les inégalités. C'est aussi la première fois que le lien entre développement et climat démontré sur le terrain, est mis en exergue de façon aussi ambitieuse et intégrée dans un texte international. Par rapport aux conférences précédentes de Monterrey en 2002 et Doha en 2008, il s'agit donc d'une avancée majeure.

L'aide au développement ne peut plus se résumer non plus à un dialogue entre des riches pays du Nord et des pays du Sud pauvres. Le rôle des financements innovants et des outils de mixage pour lesquels la France est en pointe, sont désormais pleinement reconnus. La France participe pleinement à ces deux négociations majeures.

Confrontés au défi du dérèglement climatique, tous les États Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se sont engagés en 2011 à élaborer un nouvel accord sur le climat applicable à tous, afin qu'il soit adopté en 2015 et entre en vigueur en 2020 (à l'issue de la deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto). La France accueillera et présidera la 21ème Conférence des Parties (COP21) en vue de l'adoption d'un accord universel, juridiquement contraignant en décembre 2015. Tout le réseau diplomatique français est mobilisé pour qu'une réponse internationale ambitieuse soit trouvée afin de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale et répondre au défi de l'adaptation posé partout sur la planète.

2. Promouvoir la vision française et européenne d'une mondialisation mieux régulée

La régulation de la mondialisation passe par une action normative au plan mondial mais aussi de plus en plus, par l'action de coalitions d'acteurs sur le terrain, par l'innovation sociale.

La France participe activement aux débats d'idées au sein de l'Union européenne, des pays de l'OCDE ou encore des institutions financières internationales, du système des Nations Unies et aux fonds verticaux grâce à la mobilisation d'une expertise dans les domaines des biens publics mondiaux et du climat. La politique française de développement met en œuvre des partenariats différenciés afin de mieux répondre aux besoins locaux, plaide pour une plus grande transparence de l'aide et davantage de redevabilité. Elle favorise également la cohérence des politiques et notamment en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

La politique de développement française appuie également la coordination des acteurs parmi lesquels la société civile et les collectivités territoriales occupent une place essentielle aux côtés de l'Etat. La loi du 7 juillet 2014 a institué le CNDSI (Conseil National Du Développement et de la Solidarité Internationale) a permis de faire avancer une réflexion commune – parlementaires, acteurs économiques, élus locaux, employeurs, syndicats, ONG, milieux académiques et

administration – sur des sujets comme le climat, la stratégie jeunesse, les objectifs du développement durable, le financement du développement.

Enfin, notre soutien à l'innovation sociale prend la forme d'un accompagnement d'initiatives solidaires en provenance du Sud mais aussi d'une valorisation d'actions dynamiques d'entreprises françaises en faveur du développement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	243 501	243 501
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	243 501	243 501
Dépenses d'intervention	7 850 299	7 850 299
Transferts aux ménages	3 318 502	3 318 502
Transferts aux autres collectivités	4 531 797	4 531 797
Total	8 093 800	8 093 800

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses autres que celles de personnel

Soutien aux actions de coopération (243 501 €)

Les crédits de soutien aux actions de coopération permettent d'appuyer des actions menées dans le domaine des biens publics mondiaux, notamment à travers la prise en charge de la logistique nécessaire à l'organisation de colloques, rencontres etc. Une description de leur utilisation est présentée dans la partie « Coûts synthétiques transversaux ».

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses(1 861 900€)

Il s'agit de bourses d'études et de stages dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation. Pour plus de détails sur les bourses, voir la partie « coûts synthétiques transversaux ».

Échanges d'expertise(1 456 602€)

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations dans le cadre de l'organisation de conférences et de séminaires. Pour plus de détails sur les missions/invitations, voir la partie « coûts synthétiques transversaux ».

Transferts aux autres collectivitésDotations pour opérations aux EAF(309 933 €)

Ces dotations permettent la mise en place d'actions locales et régionales dans les domaines de la préservation de l'environnement (eau, climat, biodiversité), de la recherche médicale pour trouver des remèdes au VIH-sida et aux maladies tropicales etc. Elles sont utilisées pour favoriser la diffusion d'informations (à travers des expositions, la création de supports de communication...) et participer à la formation d'un public spécialisé (cours, séminaires...) sur des sujets relatifs à l'environnement, le climat, la santé, etc.

Autres moyens bilatéraux d'influence (4 221 864 €)

Cette rubrique répartie entre les postes et l'administration centrale regroupe les subventions et cofinancements permettant d'intervenir sur des enjeux d'un intérêt supranational : l'environnement, le genre, l'alimentation, la santé et le développement humain. Ainsi, la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) et les SCAC participent à la lutte contre le dérèglement climatique, à la réflexion sur les ressources énergétiques et à la protection de l'environnement.

Le MAEDI s'implique également dans la recherche de solutions aux problèmes de développement économique par le soutien au développement d'infrastructures, l'appui au secteur privé ou encore le soutien aux Institutions onusiennes telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ou la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED).

Les autres moyens bilatéraux d'influence permettent de réaliser des interventions en matière de sécurité alimentaire notamment par le biais de subventions à l'Organisation mondiale de la santé animale et à l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture ou encore de contribution au fonds fiduciaire de l'OAA (120 000 € en 2015).

Enfin, le MAEDI participe au financement de travaux ayant trait aux problématiques de santé, d'éducation (soutien à la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), à hauteur de 80 000 € en 2015), du climat (contribution au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à hauteur de 60 000 €), de la gestion des ressources en eau transfrontalières et de la biodiversité (contribution à la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques à hauteur de 60 000 €).

ACTION N° 04**14,0 %****Attractivité et recherche**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement		100 353 187	100 353 187	
Crédits de paiement		100 353 187	100 353 187	

L'action du MAEDI contribue à promouvoir l'attractivité du territoire. C'est dans ce cadre qu'elle mobilise à l'étranger l'expertise des établissements d'enseignement supérieur, à les accompagner dans leur politique d'ouverture et à promouvoir le modèle français d'enseignement supérieur auprès des milieux académiques internationaux. Le MAEDI soutient également l'internationalisation de la recherche en lançant des appels à projets compétitifs pour amorcer des coopérations avec des laboratoires étrangers. En parallèle, d'importants programmes de mobilités « entrantes » permettent la venue en France des meilleurs étudiants étrangers pour la poursuite d'étude ou de recherche.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

1. Renforcer l'attractivité universitaire du territoire

La France favorise l'accroissement de la mobilité étudiante internationale et met en œuvre une stratégie d'attractivité du système français pour les décideurs de demain. Cette stratégie se concrétise par des actions relatives à :

- la promotion de l'enseignement supérieur français et l'amélioration de l'information des étudiants étrangers sur l'offre française de formation à travers l'action des établissements à autonomie financière (EAF) et de l'EPIC Campus France. Ainsi, la participation à des salons spécialisés, l'accueil personnalisé dans les espaces Campus France, le site internet Campus France ou encore les sites locaux des services de coopération et des Instituts français participent à cette information. En outre, la mise en place de la procédure CEF (Centres pour les Etudes en France) par les Espaces Campus France dans 32 pays, a accru la capacité de la France à attirer les meilleurs étudiants, par la dématérialisation des procédures d'inscriptions ;
- le soutien direct à la mobilité entrante par l'octroi de bourses d'études et de stages, dont une large part est désormais cofinancée par nos partenaires institutionnels étrangers ;
- le renforcement des réseaux universitaires bilatéraux, via les contributions aux structures (ex : Université franco-allemande) et aux initiatives conjointes (appels à projets pour la mise en place de masters en partenariat). Cet axe qui contribue en outre à la construction de l'espace européen du savoir est cofinancé de manière paritaire avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) ;
- le soutien aux formations supérieures délocalisées (ex : collèges universitaires français en Russie, Université française en Arménie), en particulier dans le domaine des sciences de l'ingénieur et des technologies (ex : Institut franco-chinois de l'énergie nucléaire, École centrale Pékin, Institut franco-chinois d'aéronautique) ;
- l'appui à la création, au fonctionnement et au développement de "pôles d'excellence" dans les pays partenaires. Ces établissements de droit local bénéficient d'une ingénierie pédagogique «à la française» et d'une forte participation de la France aux enseignements et à la recherche conjointe, fournies le plus souvent par des établissements et organismes de recherches français constitués en consortium (ex : l'Université des Sciences et des Technologies d'Hanoi) ;
- l'aide à la projection à l'étranger de consortiums scientifiques régionaux vers des pays à fort potentiel (en particulier les pays émergents), en cofinancement paritaire avec les régions et avec l'appui des pôles de recherche et des pôles de compétitivité (ex : programme ARCUS).

L'action de l'EPIC Campus France, placé sous la tutelle conjointe du MAEDI et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, traduit la volonté du législateur d'instituer en France une chaîne de gestion de la mobilité des étudiants et des chercheurs étrangers allant de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'accueil et la gestion par un guichet unique des bourses et des échanges d'expertises. Pour plus de détails sur le financement et des activités de l'EPIC Campus France, il est nécessaire de se référer la partie « Opérateurs »

2. Insérer la recherche française dans les réseaux internationaux de pointe

Plusieurs instruments permettent à la France d'être un acteur important dans les domaines de recherche les plus avancés au niveau international :

- les partenariats scientifiques (Partenariats Hubert Curien, Partenariats de recherche en réseau, pour l'essentiel, bénéficiant de cofinancements à hauteur de 50 % de la part du pays partenaire) et des programmes régionaux de recherche (Asie, Amérique du Sud, Afrique du Sud), structurant le soutien à la mobilité des jeunes chercheurs (bourses de court séjour et subventions à des associations qui contribuent à l'accueil des jeunes chercheurs étrangers) ;
- l'animation du réseau des 27 instituts français de recherche (IFRE) en sciences humaines et sociales en tant que plateformes de partenariat et de formation par la recherche ;
- le soutien à la coopération archéologique française à l'étranger (148 missions en 2014), sur la base de partenariats équilibrés et de transferts de compétences en contrepartie de l'accès aux terrains de fouilles ;
- des actions de veille et de valorisation de la science et de la technologie françaises, confiées aux services scientifiques des ambassades et aux IFRE ;
- la présence de la France dans les grandes enceintes scientifiques, dont les Conventions intergouvernementales (Institut Polaire) et les Programmes mondiaux de recherche, en particulier ceux portant sur le climat (programme géosphère-biosphère, programme international sur les dimensions humaines du changement global, etc.).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	9 641 133	9 641 133
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 839 893	5 839 893
Subventions pour charges de service public	3 801 240	3 801 240
Dépenses d'intervention	90 712 054	90 712 054
Transferts aux ménages	72 404 150	72 404 150
Transferts aux autres collectivités	18 307 904	18 307 904
Total	100 353 187	100 353 187

Sous-action 01 « Attractivité et enseignement supérieur » (68 472 547 €)

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Soutien aux actions de coopération (231 653 €)

Ces crédits sont destinés essentiellement à l'appui aux universités étrangères partenaires, dans le cadre de la promotion de l'enseignement supérieur français et des échanges universitaires. L'utilisation de ces crédits est présentée dans la partie « coûts synthétiques transversaux ».

Subventions pour charges de service public

Subvention à l'EPIC Campus France (3 801 241€)

L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Campus France a été créé par décret du

30 décembre 2011 en application de la loi relative à l'action extérieure de l'État du 27 juillet 2010. Il est placé sous la double tutelle du MAEDI et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La mise en place effective de l'opérateur a eu lieu le 1er mai 2012 après les dissolutions de l'association Egide le 30 avril et du GIP Campus France le 28 avril 2012. Les activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) ont été reprises au 1er septembre 2012 par l'EPIC. Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2013-2015 arrive à échéance en fin d'année. Une évaluation de celui-ci va être menée afin de déterminer les améliorations à apporter et les éléments à reconduire ou à faire évoluer. Ainsi le futur COM bénéficiera de cette évaluation.

Campus France offre ainsi une chaîne de gestion de la mobilité des étudiants et des chercheurs étrangers allant de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'accueil et la gestion par un guichet unique des bourses et des échanges d'expertises. Les missions confiées à l'opérateur consistent en :

- la valorisation et la promotion à l'étranger du système français d'enseignement supérieur et de formation professionnelle ;
- l'accueil en France des étudiants et chercheurs étrangers ;
- la gestion des programmes de mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;
- le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Une description détaillée des missions et du budget de Campus France est présentée dans le volet « Opérateurs » du PAP.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses (54 306 638 €)

Les crédits alloués aux bourses permettront de renforcer l'effort en direction des étudiants en provenance des pays émergents et notamment de l'Inde, du Brésil et de la Chine. Par ailleurs, afin de répondre au plus près à l'actualité internationale (Syrie par exemple) des aides ponctuelles seront dégagées afin de soutenir la mobilité des étudiants provenant de zones géopolitiquement sensibles.

Les programmes de bourses d'excellence seront par ailleurs maintenus :

- le programme EIFFEL, destiné aux futurs cadres économiques et administratifs des grands pays émergents, qui a aujourd'hui trouvé son rythme de croisière, avec 6 728 lauréats pour les deux volets Master et Doctorat depuis 1999 (date de début du programme) ;
- le programme « Excellence Major », qui finance jusqu'à BAC+ 5 les études des meilleurs élèves étrangers issus des lycées français à l'étranger, accueille depuis son lancement en 2 000 près de 200 nouveaux boursiers chaque année ;
- le programme « Quai d'Orsay-Entreprises » qui se base sur le concours du secteur privé, notamment des grands groupes français à vocation internationale, dont les succès industriels et économiques contribuent à l'image de la France dans le monde.

Enfin, la subvention à l'Université franco-allemande (UFA) (à hauteur de 2 907 000 € en 2015) sera maintenue afin de promouvoir les relations et les échanges entre les établissements d'enseignement supérieur français et allemands, notamment à travers l'octroi de bourses (près de 3 000 boursiers en 2014).

Échanges d'expertise (2 373 027 €)

Il s'agit principalement des missions d'experts français (dans une discipline particulière) qui se rendent dans un pays étranger afin d'appuyer la modernisation ou la création d'une filière universitaire, ou à l'inverse, d'un enseignant étranger invité dans une université française.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF et aux établissements de recherche (3 032 122 €)

Ces établissements agissent comme maître d'œuvre et d'ouvrage de projets de recherche correspondant à des thématiques et enjeux d'actualité en sciences humaines et sociales.

Ces dotations pour opérations dans le domaine de l'attractivité et de l'enseignement supérieur sont complétées par celles versées au titre de la sous-action 2, dans le domaine de la recherche scientifique, cf. infra.

Autres moyens bilatéraux d'influence (4 727 866 €)

Ces crédits sont destinés à renforcer l'attractivité universitaire de la France par l'intermédiaire de contributions aux réseaux universitaires bilatéraux (université française en Arménie, université des Sciences et des Technologies de Hanoi au Vietnam) et par le soutien aux formations supérieures délocalisées, en Russie et au Brésil, par exemple.

Sous-action 02 « Recherche scientifique » (31 880 641€)

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Soutien aux actions de coopération (557 604 €)

Cette rubrique permet de soutenir des événements scientifiques à haut niveau (colloques, séminaires etc.) notamment à travers une aide logistique. L'utilisation de ces crédits est présentée dans la partie « Coûts synthétiques transversaux ».

Dotations de fonctionnement aux instituts français de recherche à l'étranger (5 050 636 €)

Ces crédits servent à financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement, hors programmes de recherche, des 27 IFRE et centres de recherche, soit une dotation moyenne de près de 190 000€ par institut.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses (6 948 104 €)

Pour plus d'éléments relatifs aux bourses, se référer à la partie « coûts synthétiques transversaux ».

Échanges d'expertise (2 645 440 €)

Ces crédits permettent de mettre en place des échanges entre chercheurs étrangers et français. Des chercheurs étrangers peuvent ainsi être invités au CNRS ou à des colloques en France et des chercheurs français invités à l'étranger (pour plus d'éléments relatifs aux échanges d'expertise, se référer à la partie «coûts synthétiques transversaux»).

Programmes d'échanges scientifiques (PHC et assimilés) (6 130 941 €)

Une soixantaine de programmes conjoints de recherche, dits « Partenariats Hubert Curien » (PHC) ou programmes assimilés, facilite essentiellement la mobilité des jeunes chercheurs. Ces programmes mis en œuvre par le MAEDI, et dont la gestion est confiée à Campus France, favorisent la formation à la recherche (et par la recherche) tout en développant l'attractivité de la France auprès des jeunes chercheurs étrangers. La participation des doctorants et des post-doctorants à des équipes de recherche constitue un critère déterminant dans la sélection des projets.

Ces partenariats ont un impact positif sur l'insertion des chercheurs français dans la compétition internationale et se traduisent par des participations communes dans des programmes de recherche structurants au niveau national, multinational et européen. Chaque année, plusieurs centaines de projets sont co-déposés, dont environ 25 % sont retenus pour un financement.

Transferts aux autres collectivités**Dotations pour opérations aux établissements de recherche (2 345 624 €)**

Ces établissements agissent comme maître d'œuvre et d'ouvrage de projets de recherche correspondant à des thématiques et enjeux d'actualité en sciences humaines et sociales. Ces dotations dans le domaine de la recherche scientifique sont complétées par celles versées au titre de la sous-action 01, dans le domaine l'attractivité et de l'enseignement supérieur, (cf. supra).

Autres moyens bilatéraux d'influence (8 202 292 €)

Cette dotation permet de mobiliser des financements dans le cadre de partenariats locaux et d'échanges scientifiques. Ces crédits sont utilisés par les services de l'administration centrale, les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et les services scientifiques et technologiques (SST) sous forme de subventions versées à des acteurs dans le domaine de la coopération scientifique tel que le Centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée (CEFIPRA) en Inde par exemple pour 1,6 M€ en 2015. Le montant de cette subvention devrait rester stable en 2016.

Cette rubrique comprend par ailleurs les crédits destinés à la mise en place de partenariats pour la coopération scientifique et universitaire. Par exemple, le programme ARCUS constitue une action spéciale de coopération décentralisée avec les régions en direction de pays partenaires stratégiques. Créé en 2005 par le MAEDI, le programme ARCUS soutient des offres de formation supérieure et de recherche. Il est destiné à de groupements scientifiques régionaux en coopération avec certains pays partenaires stratégiques (Russie, Inde, Chine, pays du pourtour méditerranéen, Afrique du Sud, pays d'Amérique latine, pays du sud-est asiatique) ou de nouveaux États membres de l'Union européenne.

Ce partenariat labellise des projets pluridisciplinaires pour une durée de 3 ans, après une évaluation conduite par la mission d'expertise du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Ces projets sont financés à hauteur d'environ 500 000 € sur le principe du partage des coûts avec les régions.

Les autres moyens bilatéraux d'influence regroupent aussi les contributions à la mise en place de partenariats d'évaluation et de pilotage de la coopération scientifique tels que le programme COFECUB avec le Brésil ou le programme ECOS avec les pays d'Amérique du Sud.

ACTION N° 05**54,9 %****Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement		394 410 000	394 410 000	
Crédits de paiement		394 410 000	394 410 000	

Entièrement consacrée au service public d'enseignement français à l'étranger dans le monde entier, cette action est dédiée à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Établissement public créé par la loi du 6 juillet 1990, placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, l'AEFE remplit trois missions complémentaires :

- assurer les missions de service public à destination des enfants français dont les familles résident à l'étranger ;
- tenir un rôle essentiel d'influence en matière culturelle, économique et politique, notamment par l'accueil d'élèves étrangers. L'Agence contribue ainsi au rayonnement de la langue et de la culture française et à l'attractivité de la France ;
- renforcer les relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers, par la promotion et la consolidation du projet pédagogique et éducatif français à l'étranger et une ouverture à la culture du pays d'accueil.

Le plan d'orientation stratégique 2014-2017 de l'AEFE, succédant au plan d'orientation stratégique 2010-2013 a été adopté lors du conseil d'administration de l'Agence le 12 juin 2014. Résultat d'une large concertation menée auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires de l'enseignement français à l'étranger, le plan d'orientation stratégique est un texte de cadrage reprenant les principales priorités d'action de l'Agence pour les quatre années à venir. Il constitue les prémices du futur contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'Agence, actuellement en cours d'élaboration.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	394 410 000	394 410 000
Subventions pour charges de service public	394 410 000	394 410 000
Total	394 410 000	394 410 000

— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de service public

L'AEFE, établissement public national à caractère administratif, a pour objet d'assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français résidant à l'étranger, de leur accorder des bourses scolaires et de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers, ainsi qu'au rayonnement de la langue et de la culture françaises notamment par l'accueil d'élèves étrangers.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le réseau d'enseignement français à l'étranger scolarisait 330 000 élèves accueillis dans 135 pays par 494 établissements scolaires français homologués.

L'AEFE gère 74 d'entre eux (établissements dits « en gestion directe ») et a passé convention avec 156 autres (établissements dits « conventionnés »). Les premiers sont des services déconcentrés de l'Agence, les seconds sont des entités juridiquement distinctes avec lesquelles l'Agence entretient des liens contractuels. Ces 230 établissements constituent le réseau proprement dit de l'AEFE. A la demande de l'État, l'AEFE a renforcé son rôle en matière d'animation du réseau des établissements homologués en signant des accords de partenariat avec la très grande majorité des 264 établissements « homologués »,

L'appui du MAEDI apporté aux établissements couvre principalement le financement de personnels titulaires, l'attribution de bourses (les crédits correspondants sont inscrits sur le programme 151), ainsi que la formation continue des enseignants. Les familles françaises dont les enfants sont inscrits dans les établissements homologués peuvent bénéficier d'une aide à la scolarité. Cette aide, depuis 2007, était composée d'un système de bourses attribuées aux familles sous conditions de ressources et d'un dispositif de « prise en charge » limité aux seules classes de lycée (seconde, première et terminale) sans conditions de ressources. Le gouvernement a décidé en 2012 de modifier ce système en supprimant, le dispositif de « prise en charge » et en consolidant la politique des bourses sur critères sociaux. Cette réforme du système, opérée en concertation avec les acteurs du réseau scolaire (parents d'élèves, organisations syndicales, élus) est désormais mise en place.

Le budget de l'AEFE est présenté en détail dans la partie « Opérateurs ».

ACTION N° 06

10,3 %

Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement	73 984 259	0	73 984 259	
Crédits de paiement	73 984 259	0	73 984 259	

ACTION N° 07

4,6 %

Développement international – Tourisme

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement		33 349 000	33 349 000	
Crédits de paiement		33 349 000	33 349 000	

Entièrement consacrée au développement et à la promotion du tourisme en France, cette nouvelle action est dédiée à l'opérateur Atout France, qui est désormais rattaché au MAEDI.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	33 349 000	33 349 000
Subventions pour charges de service public	33 349 000	33 349 000
Total	33 349 000	33 349 000

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de service public

Atout France est depuis le 22 mai 2009 l'agence de développement touristique de la France, unique opérateur de l'État dans le secteur du tourisme. Ainsi, ce groupement d'intérêt économique (GIE) a trois missions complémentaires :

- promouvoir et développer la marque « Rendez-vous en France à l'international » ;
- adapter l'offre française à la demande touristique nationale et internationale ;
- accompagner les partenaires français, privés comme publics, en vue d'accroître leur compétitivité économique.

Le statut de GIE traduit la volonté d'exercer cette mission de service public comme un partenariat entre, l'État, ses administrations centrales et le réseau à l'étranger, les collectivités territoriales et les professions du tourisme, ainsi que les grands groupes industriels et commerciaux français ou étrangers concernés par le tourisme. Le conseil d'administration compte vingt-neuf membres, dont un tiers sont des représentants de l'État et deux tiers sont des professionnels du tourisme, et élit un président. Sur proposition de ce conseil, le ministre nomme le directeur Général.

Atout France couvre de nombreux champs d'intervention : l'observation et la veille touristique, l'ingénierie et l'assistance au développement, la promotion et l'aide à la commercialisation. Atout France est également chargée du classement des hébergements touristiques.

Atout France dispose d'un réseau de 31 bureaux répartis dans 29 pays. Ces bureaux assurent notamment la promotion commerciale de la « destination France » sous toutes ses formes: art de vivre, culture et patrimoine, golf, littoral, nature, naturisme, montagne, France d'outre-mer, régions, remise en forme, territoires de France, tourisme des jeunes, tourisme d'affaires, tourisme de découverte économique, tourisme et handicap, tourisme religieux, tourisme responsable, villages de vacances, villes de France, « Distinction Palace ».

Le budget d'Atout France est présenté en détail dans la partie « Opérateurs ».

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Nature de la dépense	LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	472 492	472 492	461 142	461 142
Dotations en fonds propres				
Transferts	91 539	91 539	74 483	74 483
Total	564 031	564 031	535 625	535 625

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS POUR LE PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2014 (1)				LFI 2015				PLF 2016			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT / ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger		6 235	4 485		0	6 253	4 661			6 253	4 696	
Atout-France		305	27		0	314	60		0	312	60	
CAMPUS FRANCE - Agence de promotion des formations et des échanges éducatifs et scientifiques (EGIDE + Campus France)		225	5		0	233	25		0	231	25	
Institut Français		140	1		0	141	2		0	143	2	
Total ETP		6 905	4 518									
Total ETPT	0	6 811	4 438		0	6 941	4 748		0	6 939	4 783	

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PROGRAMMES, Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS POUR LE PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2014 (1)	LFI 2015 (3)	PLF 2016
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	5	5	5
CAMPUS FRANCE - Agence de promotion des formations et des échanges éducatifs et scientifiques (EGIDE + Campus France)	1	1	1

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2014 (1)	LFI 2015 (3)	PLF 2016
Total ETPT (2)	6	6	6

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La LFI 2015 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2015 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2015.

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	ETPT
Emplois sous plafond 2015 (1)	6 941
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2015 (2)	
Impact du schéma d'emplois 2016 (3)	-4
Solde des transferts T2/T3 (4)	+2
Solde des transferts internes (5)	
Solde des mesures de périmètre (6)	
Corrections techniques (7)	
Abattements techniques (8)	
Emplois sous plafond PLF 2016 (9)	6 939
Rappel du schéma d'emplois 2016 en ETP (10)	-4

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Créée par la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI).

L'Agence a pour objet :

- d'assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger ;
- de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ;
- de contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises, notamment par l'accueil d'élèves étrangers ;
- d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ;
- d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'Éducation nationale, du ministre des Affaires étrangères et du Développement international.

L'AEFE est l'opérateur pivot dans le dispositif d'enseignement à programme français à l'étranger. En août 2015, ce dispositif, présent dans 135 pays, compte 494 établissements scolaires français homologués. Sur ces 494 établissements, l'AEFE gère directement 74 d'entre eux dits « établissements en gestion directe » (EGD) et a passé des conventions avec 156 autres établissements dits « conventionnés ». Les premiers sont des services déconcentrés de l'Agence, les seconds sont des entités juridiquement distinctes de l'Agence avec lesquelles celle-ci entretient des liens contractuels. Ces 230 établissements (en gestion directe et conventionnés) constituent le réseau proprement dit de l'AEFE.

A la demande de l'État, l'AEFE a renforcé son rôle en matière d'animation du réseau homologué en signant des accords de partenariat des établissements autofinancés qui ne sont pas en gestion directe ou sous convention, soit 264 établissements.

Au total, les 494 établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comptabilisent 330 000 élèves scolarisés, dont 124 000 sont de nationalité française et 206 000 de nationalité étrangère. Parmi ces 494 établissements homologués, 87 sont gérés par la Mission laïque française.

En 2015, l'AEFE rémunère 10 914 emplois temps plein travaillés dans son réseau (dont 1,5% au siège, 10,5 % d'expatriés, 49,1 % de résidents et 38,9 % de recrutés locaux des établissements en gestion directe (EGD)). L'Agence organise la formation continue de ces personnels.

L'AEFE affecte aux établissements des personnels enseignants et de direction et, selon les cas, peut attribuer aux établissements des subventions de fonctionnement, d'équipement et d'investissement sur le modèle de ce que sont amenés à faire en France les collectivités territoriales ou les services du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en fonction de la nature des établissements. Elle intervient auprès des établissements homologués pour des actions de formation pédagogique, des inspections, la participation aux événements fédérateurs du réseau, etc. Ces actions permettent le maintien d'un fonctionnement pédagogique reconnu conforme aux programmes et standards du ministère français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche par le processus de l'homologation. Des subventions sont par ailleurs accordées ponctuellement à certains établissements homologués au titre du fonctionnement général, d'actions pédagogiques « pilotes » ou d'actions de formation continue.

Les familles françaises dont les enfants sont inscrits dans les établissements homologués peuvent bénéficier d'une aide à la scolarité. Cette aide était, depuis 2007, composée d'un système de bourses, auquel les familles étaient

éligibles en fonction de leurs revenus, et d'un dispositif de « prise en charge », sans condition de ressources, limité aux seules classes de lycée (seconde, première et terminale). Le gouvernement a décidé de modifier ce système en supprimant, dès la rentrée 2012, le dispositif de « prise en charge » et en consolidant la politique des bourses sur critères sociaux. Cette réforme du système, opérée en concertation avec les acteurs du réseau scolaire (parents d'élèves, organisations syndicales, élus) est désormais mise en place. En 2014-2015 (rythme nord) et 2015 (rythme sud), 25 901 élèves français bénéficient d'une bourse scolaire, ce qui correspond à une hausse de 1,2% (soit 317 bénéficiaires en plus) par rapport à l'année 2013-2014 (rythme nord) et 2014 (rythme sud).

Le développement, l'organisation et le mode de fonctionnement du réseau des établissements français à l'étranger sont une préoccupation constante du Gouvernement. Un plan d'actions en faveur de l'enseignement français à l'étranger, a été présenté au conseil des ministres, le 28 août 2013 par la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger.

Ce plan d'actions propose de développer le réseau homologué d'une façon équilibrée et encadrée, dans le respect de la contrainte budgétaire. Il prévoit de développer notre offre d'enseignement, notamment vers les zones de croissance des communautés françaises expatriées et vers les territoires jugés prioritaires pour notre diplomatie, sans charges supplémentaires pour le budget de l'Etat.

Dans le droit fil de ce plan d'actions, une réunion interministérielle, présidée par le ministre des Affaires étrangères et du Développement international, en présence de la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est tenue le 20 novembre 2014 et avait pour sujet principal l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. Le ministre a fixé une feuille de route avec 4 axes de travail :

- 1) Redéployer nos moyens vers les régions prioritaires de notre diplomatie et vers les zones de croissance des communautés françaises ;
- 2) Explorer les nouvelles voies de développement de notre réseau ;
- 3) Structurer l'offre d'enseignement français complémentaire au réseau homologué ;
- 4) Renforcer nos liens avec les anciens élèves du réseau afin de développer l'attractivité de la France.

A l'issue de la réunion, un relevé de conclusions conjoint aux deux ministères a été adopté afin de renforcer le pilotage de notre réseau. Ce texte prévoit notamment l'instauration d'une conférence interministérielle des moyens et des ressources humaines qui permettra d'anticiper l'allocation annuelle des ressources humaines par réseau (homologué et complémentaire) et par programmes de mobilité, en conformité avec les priorités du Département et celles du MENESR, y compris sous forme de redéploiements. Le premier exercice a eu lieu le 1^{er} juillet 2015.

Par ailleurs, prenant en compte l'existence d'un vivier de près de 2 millions de jeunes étrangers qui poursuivent, partout dans le monde, leurs études dans des sections bilingues francophones, le MAEDI a créé en 2012 un label d'excellence, le LabelFrancEducation, dont la gestion administrative est effectuée par l'AEFE, pour distinguer les établissements étrangers qui satisfont aux critères d'un cahier des charges ambitieux concernant : le nombre d'heures en français dispensées, la composition de l'équipe enseignante, la qualité des équipements et l'existence d'un environnement favorisant la francophonie.

En 2015, la commission interministérielle d'attribution du LabelFrancEducation s'est tenue le 29 juin dernier et a porté à 91 le nombre d'établissements labellisés dans 26 pays, avec une prédominance d'établissements dans les pays européens (51 établissements dans 19 pays). La prochaine campagne d'attribution aura lieu au printemps 2016 et se fera dans le cadre du nouveau décret modifié. Les assouplissements opérés dans les critères de sélection permettront l'extension géographique du label : plus d'une centaine d'établissements seront labellisés d'ici 2017.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le plan d'orientation stratégique 2014-2017 de l'AEFE, succédant au plan d'orientation stratégique 2010-2013, a été adopté lors du conseil d'administration de l'Agence le 12 juin 2014. Résultat d'une large concertation menée auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires de l'enseignement français à l'étranger, le plan d'orientation stratégique est un texte de cadrage reprenant les principales priorités d'action de l'Agence pour les quatre années à venir.

Il constitue la base du futur contrat d'objectifs et de moyens (COM), actuellement en cours de finalisation. Ce futur COM couvrira la période 2016-2018 et permettra de décliner les différents axes stratégiques d'actions de l'AEFE et de les accompagner d'indicateurs de performance.

La directrice de l'AEFE dispose d'une lettre de mission signée du ministre des Affaires étrangères et du Développement international ainsi que d'une lettre d'objectifs, qui lui est remise chaque année par la directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats. Cette lettre définit les critères d'évaluation de la directrice selon quatre axes : pédagogique, budgétaire, gouvernance et pilotage du réseau, plan d'orientation stratégique.

L'AEFE assure le financement de sa programmation immobilière depuis 2005, à la fois sur ses fonds propres ou sur ceux des établissements en gestion directe, dans le cadre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) adopté par le conseil d'administration du 30 novembre 2011. L'AEFE n'est plus autorisée à contracter des emprunts bancaires d'une durée supérieure à un an en vertu de l'article 12 de la loi n° 2010-1645 du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014. Néanmoins, l'Agence peut recourir, depuis 2011, à des avances de l'Agence France Trésor sur le programme 823 « Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics » de la mission « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics ». Les besoins d'avances de l'Agence France Trésor sont évalués pour 2016 à 9,3 M€.

L'AEFE est également engagée, depuis mars 2012, dans la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comptable. Elle se prépare actuellement à la mise en œuvre de la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Cette réforme d'envergure doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Par ailleurs, afin d'accroître son autofinancement et de pérenniser le réseau suivant le principe de mutualisation, l'Agence est amenée à solliciter davantage la capacité contributive des établissements à travers la mise en place, depuis le 1^{er} septembre 2009, d'une contribution de 6 % assise sur les droits de scolarité perçus par les établissements en gestion directe et conventionnés.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
185 / Diplomatie culturelle et d'influence	413 063	413 063	411 714	411 714	397 959	397 959
Subventions pour charges de service public	409 514	409 514	408 165	408 165	394 410	394 410
Transferts	3 549	3 549	3 549	3 549	3 549	3 549
151 / Français à l'étranger et affaires consulaires	106 484	106 484	125 500	125 500	155 500	155 500
Transferts	106 484	106 484	125 500	125 500	155 500	155 500
Total	519 547	519 547	537 214	537 214	553 459	553 459

Le montant de la dotation du MAEDI à l'Agence s'établit en 2016 :

- au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » à 394,4 M€ (AE et CP) ;
- au titre de l'action 2 « Accès des élèves Français au réseau AEFE » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » à 115,5 M€ (AE et CP). Cette subvention finance l'aide à la scolarité des élèves français du réseau.

La différence entre le montant total des subventions de l'État en LFI 2015 et en BI 2015 de l'opérateur s'explique d'une part par l'application de la réserve légale et d'autre part par l'existence de doubles flux entre les services centraux et les établissements en gestion directe.

BUDGET INITIAL 2015 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Produits	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Personnel	724 990	748 252	Ressources de l'État	549 893	563 083
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>166 063</i>	<i>169 511</i>	- subventions de l'État	549 893	563 083
Fonctionnement	325 902	344 824	- ressources fiscales		
Intervention	64 447	115 460	Autres subventions	11 206	7 308
			Ressources propres et autres	623 558	639 144
Total des charges	1 115 339	1 208 536	Total des produits	1 184 657	1 209 535
Résultat : bénéfice	69 318	999	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 184 657	1 209 535	Total : équilibre du CR	1 184 657	1 209 535

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Ressources	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	86 786	20 559
Investissements	32 481	64 192	Ressources de l'État		
Remboursement des dettes financières	4 815		Autres subv. d'investissement et dotations	10	
			Autres ressources	134	6 052
			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	37 296	64 192	Total des ressources	86 930	26 611
Apport au fonds de roulement	49 634		Prélèvement sur le fonds de roulement		37 581

(1) voté

La colonne compte financier 2014 fait référence au budget adopté lors du conseil d'administration du 24 mars 2015.

La colonne du budget prévisionnel 2015 fait référence au budget initial 2015 adopté lors du conseil d'administration du 27 novembre 2014.

L'enveloppe de personnel comporte les comptes 63 et 64.

Le budget de l'AEFE résulte de l'agrégation de deux budgets : le budget des services centraux et le budget consolidé des EGD. Ce budget agrégé présente toutefois une double prise en compte des flux budgétaires entre le siège et les EGD : une partie des ressources des services centraux sont reversées aux EGD, qui les intègrent en recettes, et inversement, une partie des recettes des EGD sont reversées aux services centraux, qui les intègrent en tant que ressources. Le montant total des doubles flux est de 139,9 M€ au BI 2015, constitué de 38M€ de subventions de l'État (31,3 M€ sur le P.151 et 6,7 M€ sur le P.185) et de 101,9 M€ de ressources propres (notamment la contribution de 6 % assise sur les frais de scolarité des établissements en gestion directe et conventionnés et la participation des établissements en gestion directe et conventionnés à la rémunération des résidents).

Les ressources propres du budget agrégé de l'Agence proviennent de deux sources :

- les recettes propres des établissements en gestion directe (essentiellement constituées des frais de scolarité), soit 374,6 M€ (BI 2015);
- les ressources propres du siège pour un montant de 246,3 M€ en BI 2015 (essentiellement la participation des établissements du réseau à la rémunération des résidents et la contribution assise sur les frais de scolarité).

— DÉPENSES 2015 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : les dépenses 2015 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
EGD	135 252	287 091		34 492	456 835
Hors EGD	613 000	57 733	115 460	29 700	815 893
Total	748 252	344 824	115 460	64 192	1 272 728

Il convient de déduire du fonctionnement les charges non-décaissables pour un montant de 44 378 K€.

— CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2014 (1)		LFI 2015 (2)	PLF 2016
	ETP	ETPT	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 720	10 547	10 914	10 949
- sous plafond	6 235	6 141	6 253	6 253
- hors plafond	4 485	4 406	4 661	4 696
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		5	5	5
- rémunérés par l'État par d'autres programmes		5	5	5

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

Les 6 253 ETPT se répartissent de la manière suivante :

- emplois au siège : 171 ETPT, soit 5 ETPT de plus qu'en LFI 2015, en raison d'un transfert de 5 emplois résidents vers le siège ;
- postes d'expatriés : 1 127 ETPT ;
- postes de résidents : 4 955 ETPT, soit 5 ETPT de moins qu'en LFI 2015, qui sont transférés vers le siège.

Atout-France

Atout France, agence de développement touristique de la France, a été créé par la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques. Constitué sous forme de groupement d'intérêt économique, il est issu du regroupement d'ODIT France, groupement d'intérêt public spécialiste d'ingénierie touristique, et du GIE Maison de la France, agence de promotion de la France à l'étranger.

L'agence compte 384 collaborateurs en France et à l'étranger et 33 bureaux dans 30 pays.

La France, bien que première destination mondiale pour les touristes étrangers, a vu ses parts de marché dans le tourisme international reculer. Pour retrouver la première place dans ce secteur économique clé en termes d'emploi, d'investissements, de balance des paiements et de recettes fiscales, le plan « Destination France 2020 » a synthétisé les plans d'action pour parvenir à cet objectif.

L'agence Atout-France répond à cette ambition d'appuyer le développement du secteur touristique en mettant en commun les moyens auparavant éclatés entre la connaissance du secteur, l'ingénierie de l'offre et la promotion internationale de cette offre. Il s'agit de renforcer l'attractivité de la France pour les touristes comme pour les investisseurs, d'orienter les financements vers les secteurs et les produits à forte valeur ajoutée, d'accompagner les investissements structurants, de favoriser l'innovation et sa diffusion. L'offre touristique française a besoin d'être modernisée et mieux commercialisée, elle doit développer ses potentiels non exploités. Dans cette perspective, Atout

France utilise notamment les fonds publics accordés par l'État pour mobiliser d'autres partenaires, démultipliant ainsi la masse financière consacrée à cette politique. Cet effet de levier est recherché, afin d'accroître l'efficacité de l'action de l'État dans le secteur du tourisme.

Une mission d'intérêt public, du classement hôtelier, exercée auparavant directement par l'État, a été confiée à l'agence par une loi de juillet 2009 et a été précisée par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012. Atout France est chargé de la réalisation des grilles de classement pour les offices de tourisme et les hébergements touristiques, ainsi que du système d'information permettant l'enregistrement des établissements classés conformément à la mission d'observatoire de l'hébergement touristique français. La loi du 22 mars 2012 lui a également confié les décisions de classement des hébergements touristiques, précédemment adoptées par arrêté préfectoral. L'agence statue au vu des rapports de visites réalisés et transmis par les cabinets accrédités sur demande des exploitants. Toutefois, le classement des meublés est effectué directement par ces mêmes organismes ;

Les bureaux du réseau international d'Atout France font la promotion de la destination France. Ils permettent d'approfondir les capacités de l'agence à accompagner ses partenaires pour la conduite de leurs projets sur le plan de l'ingénierie et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, mais aussi d'apporter une assistance à l'export du savoir-faire des opérateurs du tourisme français, dans une démarche partenariale et à la promotion de projets structurants et innovants pour le maillage de notre territoire en équipements touristiques.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le GIE comprend une assemblée générale et un conseil d'administration. L'assemblée générale du GIE, placée sous la présidence du ministre chargé du tourisme, est composée de tous les membres du groupement. Le conseil d'administration de l'agence comprend 30 membres, nommés pour 3 ans renouvelables : 6 représentants de l'État, 8 représentants de fédérations, syndicats, associations de tourisme, 4 représentants des adhérents, élus par chacun des quatre collèges de l'Assemblée Générale et 12 personnalités qualifiées, personnes physiques ou dirigeants de personnes morales, nommées par le ministre chargé du tourisme. Le président du conseil d'administration du GIE est élu pour 3 ans, sur proposition du ministre chargé du tourisme parmi les personnalités qualifiées désignées par lui.

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) entre l'État et Atout France définit le cadre dans lequel l'opérateur développe ses actions sur la période 2013-2016 pour la mise en œuvre de la politique du tourisme.

En matière immobilière, Atout France dispose d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), adressé à France Domaine.

Enfin, Atout France est pleinement inscrit dans la démarche de maîtrise des risques financiers et comptables, le contrôle interne comptable (CIC) depuis 2013.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
185 / Diplomatie culturelle et d'influence			30 380	30 380	33 349	33 349
Subventions pour charges de service public			30 380	30 380	33 349	33 349
123 / Conditions de vie outre-mer	100	75	300	300		
Transferts	100	75	300	300		
134 / Développement des entreprises et du tourisme	40	222	98	98		
Subventions pour charges de service public	40	222	98	98		
Total	140	297	30 778	30 778	33 349	33 349

En PLF 2016, le financement total du programme 185 pour Atout France s'élève à 33,3 M€. Il comprend la SCSP attribuée à Atout France qui s'élève à 29,8 M€ (soit -0,6 M€ par rapport au montant de la subvention en LFI 2015). Elle est complétée par un transfert interne au programme de dépenses de personnel (T2) vers la subvention pour charges de service public d'Atout France (T3), correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

disposition par la Direction générale des entreprises du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique pour un montant de 3,6 M€.

En PLF 2016, la SCSP attribuée à Atout France s'élève à 29,8 M€ (soit -0,6 M€ par rapport au montant de la subvention en LFI 2015). Elle est complétée par un transfert interne au programme de dépenses de personnel (T2) vers la subvention pour charges de service public d'Atout France (T3), correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par la Direction générale des entreprises du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique pour un montant de 3,6 M€.

Ainsi, le financement total du programme 185 pour Atout France s'élève à 33,3 M€.

BUDGET INITIAL 2015 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Produits	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Personnel	23 568	22 168	Ressources de l'État	30 231	29 511
<i>dont charges de pensions civiles</i>	48	58	- subventions de l'État	30 231	29 511
Fonctionnement	9 270	9 100	- ressources fiscales		
Intervention	36 330	34 437	Autres subventions	3 557	3 800
			Ressources propres et autres	33 768	32 967
Total des charges	69 168	65 705	Total des produits	67 556	66 278
Résultat : bénéfice		573	Résultat : perte	1 612	
Total : équilibre du CR	69 168	66 278	Total : équilibre du CR	69 168	66 278

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Ressources	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Insuffisance d'autofinancement	618	0	Capacité d'autofinancement	0	393
Investissements	0	0	Ressources de l'État	0	0
Remboursement des dettes financières	0	0	Autres subv. d'investissement et dotations	0	0
			Autres ressources	0	0
			Augmentation des dettes financières	0	0
Total des emplois	618	0	Total des ressources	0	393
Apport au fonds de roulement		393	Prélèvement sur le fonds de roulement	618	

(1) voté

DÉPENSES 2015 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : les dépenses 2015 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action 1 : Promotion de la France et de ses savoir faire	22 168	8 311	34 437	0	64 916
Total	22 168	8 311	34 437	0	64 916

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2014 (1)		LFI 2015 (2)	PLF 2016
	ETP	ETPT	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	332	332	374	372
- sous plafond	305	305	314	312
- hors plafond	27	27	60	60

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

CAMPUS FRANCE - Agence de promotion des formations et des échanges éducatifs et scientifiques (EGIDE + Campus France)

L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Campus France a été institué par le décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011, en application de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) et de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR).

Il est issu de la fusion, en 2012, du groupement d'Intérêt Public (GIP) Campus France et de l'Association Egide, et a repris les activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). La France s'est ainsi dotée d'un opérateur unique chargé d'assurer la promotion des formations supérieures françaises à l'étranger, mais aussi de fournir des prestations aux bénéficiaires de programmes de mobilité internationale développés par la France, notamment les boursiers du gouvernement français, ou par les Etats partenaires.

Il exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par ses ministères de tutelle. Il a pour missions la promotion à l'international du système français d'Enseignement supérieur et de formation professionnelle, la valorisation du réseau des anciens étudiants et chercheurs étrangers ayant poursuivi des études en France, l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers et la gestion de programmes de mobilité internationale développés par la France, notamment les boursiers du gouvernement français (BGF), ou par les Etats partenaires.

Conformément à l'article 6 de la loi sur l'action extérieure de l'Etat, le réseau diplomatique à l'étranger prête son concours à Campus France pour la réalisation de ses missions, notamment au travers des 213 espaces Campus France appartenant au réseau culturel du MAEDI dans 113 pays.

Gouvernance et pilotage stratégique

Outre un conseil d'administration qui comprend 29 membres, la gouvernance Campus France comporte un conseil d'orientation de 19 membres, notamment des représentants des étudiants, de la Conférence des chefs d'établissements d'enseignement supérieur et des collectivités territoriales. Ses membres se réunissent chaque année en vue d'émettre des recommandations au conseil d'administration sur les questions relatives aux conditions d'accueil et de séjour des étudiants et des chercheurs étrangers en France.

Les établissements d'enseignement supérieur français ont toute leur part dans ce nouvel opérateur. Le « Forum Campus France » a été lancé officiellement le 18 décembre 2012. Il est constitué de sept commissions thématiques qui se réunissent régulièrement.

Priorité du ministère, le développement d'un réseau d'alumni a été confié à Campus France et lancé fin 2014. France alumni a pour ambition de mettre en réseau les étudiants étrangers ayant fait des études en France avec nos ambassades, nos établissements d'enseignement supérieur et nos entreprises. Moins d'un an après son lancement, il a été déployé dans près de 20 pays et compte environ 15 000 inscrits. Ce réseau sera développé par l'ensemble du réseau diplomatique d'ici 2017.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

Une lettre de mission à l'attention de la directrice générale, co-rédigée par les ministres de tutelle, est en cours de signature. Elle est accompagnée, chaque année, d'une lettre d'objectifs dont la réalisation détermine la part variable de la rémunération du directeur.

Le 1^{er} janvier 2013, l'EPIC est passé à la comptabilité publique après la nomination d'un agent comptable public.

Un nouvel accord d'entreprise a été signé par la direction et les délégations syndicales le 15 octobre 2013 et validé par le conseil d'administration le 3 octobre 2013.

La convention d'objectifs et de moyens (COM) 2013-2015 qui fixe les orientations stratégiques de l'EPIC, a été approuvée par le Conseil d'administration le 26 novembre 2013, après avis favorable du Parlement. Le nouveau COM est en cours de préparation.

En juillet 2014, le regroupement de l'ensemble des personnels sur le site unique parisien de la Grange aux Belles a concrétisé la fusion complète des services, qui s'est traduite par la mise en place d'un nouvel organigramme. En 2015, Campus France est entré dans une phase normalisée de son activité. Un groupe de travail en vue de la réforme du système des bourses a été constitué entre Campus France et ses tutelles.

En PLF 2016, Campus France bénéficie des crédits des actions suivantes du Programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » :

- 02 « Coopération culturelle et promotion du français », au sein de laquelle le montant des bourses et échanges d'expertise est estimé à 7,3 M€ (AE et CP) ;
- 03 « Enjeux globaux », au sein de laquelle le montant des bourses et échanges d'expertise est prévu à hauteur de 3,3 M€ (AE et CP) ;
- 04 « Attractivité et recherche », au sein de laquelle la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à Campus France est de 3,8 M€ (AE et CP) et les crédits d'intervention de 60,3 M€ (AE et CP).

Campus France bénéficie aussi du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » qui inclut en PLF 2016 la dotation de la SCSP de 1,7 M€ (AE et CP).

Enfin, au titre de l'action 02 « Coopération bilatérale », du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement », 8,2 M€ (AE et CP) sont inscrits en faveur des bourses et échanges d'expertise en PLF 2016.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
185 / Diplomatie culturelle et d'influence	55 978	55 978	91 971	91 971	74 735	74 735
Subventions pour charges de service public	3 982	3 982	3 981	3 981	3 801	3 801
Transferts	51 996	51 996	87 990	87 990	70 934	70 934
150 / Formations supérieures et recherche universitaire	1 841	1 841	1 811	1 811	1 766	1 766
Subventions pour charges de service public	1 841	1 841	1 811	1 811	1 766	1 766
209 / Solidarité à l'égard des pays en développement	9 432	9 436	9 497	9 497	8 197	8 197
Transferts	9 432	9 436	9 497	9 497	8 197	8 197
Total	67 251	67 255	103 279	103 279	84 698	84 698

Le montant total des transferts liés aux bourses ainsi qu'aux échanges d'expertise et scientifiques, soit 97,5 M€, n'est pas repris dans le compte de résultat de l'opérateur ci-dessous. Ces transferts sont en effet des fonds gérés pour le compte de l'État et sont retracés en comptes de tiers. Seules les ressources issues de la subvention pour charge de service public figurent au budget de l'opérateur.

BUDGET INITIAL 2015 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Produits	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Personnel	15 921	15 087	Ressources de l'État	5 823	5 592
<i>dont charges de pensions civiles</i>	211	265	- subventions de l'État	5 823	5 592
Fonctionnement	13 640	10 443	- ressources fiscales	0	0
Intervention	0	0	Autres subventions	370	455
			Ressources propres et autres	23 611	19 489
Total des charges	29 561	25 530	Total des produits	29 804	25 536
Résultat : bénéfice	243	6	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	29 804	25 536	Total : équilibre du CR	29 804	25 536

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Ressources	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Insuffisance d'autofinancement	0	0	Capacité d'autofinancement	720	1 291
Investissements	823	1 744	Ressources de l'État	0	0
Remboursement des dettes financières			Autres subv. d'investissement et dotations	0	0
			Autres ressources	1 951	0
			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	823	1 744	Total des ressources	2 671	1 291
Apport au fonds de roulement	1 848		Prélèvement sur le fonds de roulement		453

(1) voté

L'enveloppe « personnel » comporte les comptes 64, 631 et 633.

Les « autres ressources » en compte financier 2014 de 1,9 M€ correspondent à des cessions d'actifs (vente de l'immeuble du Ponant en 2014).

DÉPENSES 2015 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : les dépenses 2015 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Programmes 185, 209, 150 et 301	15 087	9 158		1 744	25 989
Total	15 087	9 158		1 744	25 989

Les charges non décaissables (compte 68 et 675) ont été déduites du fonctionnement pour un montant de 1 285 K€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2014 (1)		LFI 2015 (2)	PLF 2016
	ETP	ETPT	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	230	231	258	256
- sous plafond	225	227	233	231
- hors plafond	5	4	25	25
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		1	1	1
- rémunérés par l'État par d'autres programmes		1	1	1

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

(1) La réalisation 2014 reprend les emplois arrêtés au 31 décembre 2014 tels que voté le 26 mars 2015 par le conseil d'administration.

Une diminution de 2 ETP sous plafond en PLF 2016 est appliquée à l'opérateur Campus France dans le cadre des mesures globales d'économies liées au redressement des comptes publics.

Institut Français

Créé par la loi du 27 juillet 2010 et constitué par le décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010, l'Institut français est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) contribuant à l'action extérieure de la France. Il s'est substitué à l'association Cultures France au 1er janvier 2011.

Opérateur placé sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international et du ministère de la culture et de la communication (MCC), l'Institut français répond aux objectifs de notre politique étrangère, et exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par le ministre des Affaires étrangères et le ministre chargé de la Culture, le ministre chargé de l'Education étant associé à la politique de promotion du français.

Chargé de porter une ambition renouvelée pour notre diplomatie culturelle, l'Institut français doit notamment répondre à trois enjeux stratégiques, qui s'inscrivent dans le cadre des missions fixées par le décret :

- promouvoir une image innovante de la France en contribuant à une meilleure connaissance à l'international des créateurs français ;
- contribuer à la promotion de la langue, des savoirs et de la pensée française dans le monde ;
- participer à la stratégie d'influence de la France en attirant des talents et des projets innovants, en exportant ses produits culturels et son expertise, en assurant la présence française lors d'événements de renommée internationale.

L'Institut français assure la promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française, le développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères, le soutien à la création, au développement et à la diffusion des expressions artistiques du Sud, de même que la diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel français et le soutien à la circulation des écrits, des œuvres et des auteurs francophones. Son périmètre d'action a, par ailleurs, été élargi à de nouvelles activités, notamment, la promotion et l'accompagnement à l'étranger des idées, des savoirs et de la culture scientifique français ainsi que de l'enseignement à l'étranger de la langue française, l'information du réseau culturel français à l'étranger, des institutions et des professionnels étrangers sur l'offre culturelle française et la formation professionnelle des personnels du réseau culturel français à l'étranger.

L'Institut s'appuie sur le réseau culturel français à l'étranger, dans sa double composante de réseau public des instituts français et de réseau associatif des alliances françaises. Les 94 établissements culturels à autonomie financière et leurs 138 antennes (aux compétences élargies, grâce à leur fusion avec les services culturels des ambassades)

portent désormais presque tous le même nom – « Institut français + nom du pays » - de façon à offrir une marque unique et à renforcer la lisibilité et la visibilité du dispositif engagé.

A la suite de l'expérimentation, la décision de non-rattachement du réseau à l'EPIC décidée à l'automne 2013 a permis de focaliser l'IF sur son rôle d'opérateur pivot de la politique culturelle extérieure de la France et ses missions d'appui à l'ensemble du réseau, notamment en termes d'offre numérique, de formation professionnelle, de suivi des talents, de connaissance des publics et d'interface entre les professionnels de la culture français et étrangers. Il s'agit maintenant de préserver la double mission de l'opérateur, tel qu'en dispose le décret de décembre 2010, à savoir : être un outil de promotion et de coopération pour la diplomatie culturelle et un pôle d'expertise et de conseil pour l'ensemble du réseau culturel français à l'étranger ; tout en faisant franchir à l'IF une nouvelle étape en inscrivant sa mission dans une vision de long terme et en assurant sa pérennité économique.

Gouvernance et pilotage stratégique

Outre un conseil d'administration qui comprend 30 membres, la gouvernance de l'EPIC est assurée par un Conseil d'orientation stratégique (COS) présidé par le ministre des Affaires étrangères et du développement international. Le ministre chargé de la Culture est vice-président de ce conseil. Le COS se compose également de parlementaires, de représentants des collectivités territoriales et d'institutions culturelles et éducatives représentatives (Fondation Alliance française, France Médias Monde, CIEP, CNED, Campus France, AEFÉ) ainsi que de représentants des industries culturelles et numériques, notamment un représentant d'un organisme chargé de la diffusion du cinéma, ainsi qu'un représentant d'un établissement public culturel national et un représentant d'un établissement de recherche et d'une école française à l'étranger.

Le pilotage stratégique de l'opérateur s'appuie sur plusieurs instruments dont le principal est le contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui précise les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels fixés par l'État à l'établissement, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions menées. Le nouveau contrat d'objectifs et de moyens 2016-2018 sera finalisé à l'automne afin d'être approuvé par un Conseil d'orientation stratégique d'ici la fin de l'année 2015, puis présenté aux commissions parlementaires compétentes, conformément à la loi du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'Etat, et validé par un conseil d'administration de l'IF.

Afin de renforcer ce pilotage, une lettre de mission cadre est adressée par le MAEDI et le MCC au président exécutif de l'EPIC. Elle est complétée chaque année par une lettre d'objectifs et des indicateurs annuels de performance.

En matière immobilière, l'Institut français a emménagé dans des nouveaux locaux à Paris fin 2011. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), transmis à France Domaine, a été approuvé en janvier 2012. Un suivi immobilier est présenté chaque année lors du vote du budget initial.

L'IF s'est doté d'un nouvel accord d'entreprise qui met fin au protocole salarial en vigueur et hérité de Culturesfrance. Cet accord a été adopté par le conseil d'administration du 22 juillet 2015 et s'applique à compter du 1^{er} août 2015.

Enfin, l'Institut français est pleinement inscrit dans la démarche du contrôle interne comptable (CIC) ainsi que dans la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique, dite GBCP, qui rentre en application à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'Institut français est rattaché :

- d'une part, à l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », pour laquelle la dotation inscrite en PLF 2016 au titre de la subvention pour charge de service publique (SCSP) s'élève à 29 365 570 € (en AE et CP) ;
- et, d'autre part, à l'action 06 « Action culturelle internationale » du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », pour laquelle la dotation inscrite en PLF 2016 au titre des transferts versés à l'Institut français est de 1,36 M€ répartis entre l'administration centrale et l'échelon déconcentré (en AE et CP).

L'Institut français participe à la réalisation de l'objectif 1 « renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde » et de l'objectif 2 « améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des crédits » du programme 185.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
185 / Diplomatie culturelle et d'influence	30 109	30 109	29 966	29 966	29 582	29 582
Subventions pour charges de service public	29 574	29 574	29 966	29 966	29 582	29 582
Transferts	535	535				
131 / Création	5	5				
Subventions pour charges de service public	5	5				
224 / Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 085	1 085	1 360	1 360	1 360	1 360
Transferts	1 085	1 085	1 360	1 360	1 360	1 360
Total	31 199	31 199	31 326	31 326	30 942	30 942

Conformément à la lettre de cadrage 2015-2017 adressée par le Premier Ministre au ministre des affaires étrangères et du développement international, les agences et opérateurs de l'Etat sont mobilisés pour le rétablissement des finances publiques. Ainsi, le taux retenu de réduction des subventions pour charges de service public (SCSP) est fixé à 2% par an.

Par conséquent, en PLF 2016, sont inscrits d'une part, la SCSP attribuée à l'Institut français qui s'élève à 29,4 M€ (soit -0,6 M€ par rapport au montant de la subvention en LFI 2015), et d'autre part un transfert interne au programme de dépenses de personnel (T2) vers la subvention pour charges de service public de l'Institut Français (T3) (masse salariale de 2 ETP transférés sous le plafond d'emploi de l'opérateur), pour un montant cumulé de 216 391€.

Ainsi, le financement total du programme 185 pour l'Institut français s'élève à 29,6 M€.

BUDGET INITIAL 2015 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Produits	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Personnel	11 809	12 008	Ressources de l'État	30 989	31 019
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>498</i>	<i>423</i>	- subventions de l'État	<i>30 989</i>	<i>31 019</i>
Fonctionnement	15 224	11 789	- ressources fiscales		
Intervention	19 501	12 490	Autres subventions		
			Ressources propres et autres	15 785	5 269
Total des charges	46 534	36 287	Total des produits	46 774	36 288
Résultat : bénéfice	240	1	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	46 774	36 288	Total : équilibre du CR	46 774	36 288

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Ressources	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Insuffisance d'autofinancement		971	Capacité d'autofinancement	851	
Investissements	429	550	Ressources de l'État		
Remboursement des dettes financières			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	271	
			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	429	1 521	Total des ressources	1 122	
Apport au fonds de roulement	693		Prélèvement sur le fonds de roulement		1 521

(1) voté

Les comptes financiers 2014 de l'Institut français ont été votés lors du conseil d'administration du 25 mars 2015

L'enveloppe « personnel » comprend les comptes comptables 64, 631 et 633.

Les « ressources propres et autres », d'un montant de 5,3 M€ en 2015, comprennent des recettes de partenariats (collectivités locales, mécénat et fonds commun pour les saisons culturelles) d'un montant de 3,4 M€, et des prestations de services, produits financiers, produits exceptionnels et reprises de provisions pour 1,9 M€.

Les 7,9 M€ de reprises de provisions constatées en COFI 2014 correspondent aux activités qui ont fait l'objet d'un engagement juridique en 2013 mais qui n'ont été payés qu'en 2014. Elles ont fait l'objet d'une provision dans les comptes 2013 (DAP) et ont donc été reprises en 2014 (RAP) afin d'être mandatées sur l'année. Le même phénomène se répète chaque année du fait de l'activité pluriannuelle de l'Institut français.

DÉPENSES 2015 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : les dépenses 2015 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Programmes 185 et 224	12 008	11 220	12 490	550	36 268
Total	12 008	11 220	12 490	550	36 268

Les charges non décaissables (compte 68) ont été déduites du fonctionnement pour un montant de 569 K€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2014 (1)		LFI 2015 (2)	PLF 2016
	ETP	ETPT	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	141	139	143	145
- sous plafond	140	138	141	143
- hors plafond	1	1	2	2

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

Dans ce contexte de contraction tendancielle des finances publiques, où il est demandé à l'Institut français de trouver de nouvelles sources de financement et de diversifier ses ressources propres, le Ministère a souhaité aider l'opérateur dans cette démarche en renforçant ses moyens humains pour le pôle mécénat et celui des saisons culturelles. De ce fait, un transfert de 2 ETPT sous plafond a été prévu en PLF 2016, ramenant ainsi le plafond d'emplois à 145 ETPT.